



Crack en Île-de-France

Le produit vendu et la transaction entre vendeur et usager

Agnès Cadet-Tairou, Grégory Pfau, Victor Detrez

NOTE DE SYNTHÈSE N° 2021-04
PARIS, JUILLET 2021



CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'intensité des problèmes liés à l'usage et à la visibilité des usagers de crack dans l'espace public au cours de l'année 2017 et la complexité de leur prise en charge médico-sociale a suscité des demandes de travaux spécifiques autour du crack, à Paris et en Seine-Saint-Denis, de la part des autorités publiques. La Mission métropolitaine des pratiques et conduites à risques (MMPCR) couvrant Paris et la Seine-Saint-Denis s'est adressée en ce sens au laboratoire de recherche Cermes3 (Inserm U988/CNRS UMR8211/EHESS/Université Paris Descartes) et à l'Association Charonne, porteuse du site francilien des dispositifs TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) et SINTES (Système d'identification national des toxiques et des substances) de l'OFDT. Ces demandes ont conduit à déterminer des questions peu ou pas explorées.

Contexte et objectifs	1	Le contenu du crack	16
Méthode et données	3	Des teneurs plutôt élevées et homogènes	16
Éléments de cadrage	4	La quantité de cocaïne, un indicateur plus pertinent très lié au poids de la galette	17
Le crack : définition, composition, acteurs de l'offre	4	Les adultérants de la cocaïne présents dans le crack	19
Les usages de cocaïne basée	6	Le point de vue des usagers	20
La fabrication du crack	7	Les critères de qualité d'une galette : le lieu d'achat, le vendeur, l'aspect	20
Des répondants majoritairement sans domicile ou socialement vulnérables	8	La connaissance des teneurs	21
La transaction	11	Les produits de coupe	22
Le contexte de la transaction	11	Synthèse et conclusion	24
Une double différenciation	11	Un produit beaucoup plus cher qu'il n'y paraît	24
Une relation « client » plus personnalisée avec les modous traditionnels	12	Les données sur le contenu, au service de la RdRD	24
L'hétérogénéité des unités de vente	13	Bibliographie	26
Un prix variable selon le contexte de la transaction	14	Annexes	28
Le poids, un élément beaucoup plus aléatoire que le prix	14	Annexe 1. Le dispositif SINTES	28
		Annexe 2. Le questionnaire soumis aux usagers dans le cadre de l'enquête SINTES-Observation Crack Idf	29

Sollicités conjointement par l'Agence régionale de la santé d'Île-de-France (ARS-Idf), la MMPCR et la Préfecture de Paris, en position de chef de projet de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca-Idf) à Paris, le Cermes3 et l'OFDT ont proposé un projet commun pour répondre aux besoins préalablement identifiés (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021).

Un premier volet, coordonné par le Cermes3 (intitulé « Usagers, trajectoires et besoins »), s'est intéressé spécifiquement aux usagers, à leurs parcours, à leurs profils ainsi qu'aux besoins qu'ils expriment, afin de mieux définir les réponses publiques adaptées (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021). Le second volet, coordonné par l'OFDT et réalisé en partenariat avec l'association Charonne, s'est centré sur l'organisation du marché du crack et la caractérisation des produits vendus aux usagers, ainsi que sur leurs liens avec les pratiques d'achat et de consommation des usagers de crack. Ce volet d'analyse repose sur trois types de méthodes de collecte d'informations : une étude ethnographique (2019-2020), une analyse des dossiers d'enquête de la Brigade des stupéfiants de Paris (BSP) pour l'année 2019 et enfin, une analyse d'échantillons de crack recueillis dans le cadre de l'étude dénommée « SINTES-observation crack Idf » (*cf.* Annexe 1). C'est de ce dernier recueil que sont principalement issues les données et l'analyse présentées dans cette note.

Obtenir des données sur la composition du crack et sur sa variabilité, afin d'en tirer des éléments utiles à la réduction des risques et des dommages (RdRD), constituait l'objectif principal de la collecte de « galettes »¹. Comme tout produit issu du marché illicite, le contenu du crack est susceptible de connaître des évolutions au cours du temps, qu'il s'agisse de la teneur en cocaïne (le produit actif du crack), de sa variabilité et de la nature des produits de coupe. La composition des autres produits psychotropes illicites « traditionnels » (cocaïne, héroïne, ecstasy etc.) est, pour une large part, connue et suivie à l'aide des données d'analyse issues des saisies des services d'application de la loi². Cependant, le marché circonscrit du crack donne lieu à un faible nombre de saisies, malgré une augmentation constatée à la fin des années 2010, et celles faisant l'objet d'une analyse commencent tout juste à être différenciées de la cocaïne chlorhydrate. Ces données d'analyse des saisies sont complétées par les éléments recueillis dans le cadre du Système d'identification national des toxiques et des substances (SINTES) de l'OFDT (*cf.* Annexe 1) qui permet d'accéder aux substances telles qu'elles sont consommées par les usagers. Cependant, le dispositif SINTES se focalise sur les produits inhabituels, en particulier ceux présentant des complications sanitaires ou des effets inattendus, il intègre ainsi peu d'échantillons de crack³, qui ne sont par ailleurs pas représentatifs des produits en circulation. L'absence d'analyse toxicologique sur le crack « courant », acheté à Paris et en Île-de-France, sa composition, qu'il s'agisse de sa teneur en cocaïne ou des adultérants⁴ présents, et leur variabilité constituent un point aveugle. Or ces connaissances sont utiles pour comprendre les effets des produits et les choix des usagers, pour repérer et suivre la présence possible de substances particulièrement dangereuses qui vont accroître les risques de la consommation et pour agir en conséquence (information des usagers et des professionnels par exemple). Par ailleurs, ces données constituent un support supplémentaire de prévention permettant aux professionnels d'aborder plus facilement la question des consommations avec les usagers.

La collecte d'un échantillon auprès de l'utilisateur s'accompagne de la passation d'un bref questionnaire portant sur quelques éléments de sa situation sociale, de son parcours, de son expérience du crack (fréquence, mode, quantité, effets indésirables), sur la transaction lui ayant permis d'acquérir la « galette » (prix, quantité, vendeur, lieu) et sur son point de vue a priori sur le contenu de celle-ci. Ces dernières données visent à mieux approcher certaines représentations des usagers sur le crack et sur le marché du crack, à mieux comprendre le marché à travers la description des transactions et à rechercher d'éventuels éléments liant le contexte des transactions aux caractéristiques du crack.

1. Terme le plus fréquemment utilisé pour désigner l'unité d'achat du crack.

2. Douanes, police, gendarmerie, données de l'Institut national de police scientifique (INPS).

3. Pas nécessairement par absence de problèmes sanitaires inhabituels mais parce qu'ils peuvent être mal reportés par une population en majorité en situation de pauvreté et de grande précarité sociale.

4. C'est-à-dire les substances ayant une action physiologique (éventuellement toxique). Les substances physiologiquement inertes (diluants) n'ont pas été recherchées.

MÉTHODE ET DONNÉES

L'étude visait à organiser une collecte d'échantillons, afin d'analyser la composition des produits, en circulation dans la région Île-de-France, vendus sous le nom de crack. La collecte a été réalisée directement auprès des usagers, avec l'objectif de recueillir 200 galettes de crack entières, réparties entre Paris et les autres départements d'Île-de-France. Un questionnaire spécifique a été élaboré et testé (cf. Annexe 2).

L'objectif était le recueil de la plus grande diversité possible d'échantillons de crack et non une représentativité statistique, difficile à attester s'agissant d'un marché clandestin. La description des usagers ayant cédé cet échantillon n'est pas non plus représentative de l'ensemble des usagers de crack : les usagers qui ne fréquentent pas les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), notamment les plus insérés socialement, difficiles à atteindre, n'ont pas pu être approchés. Par conséquent, toutes les données se rapportant aux usagers (par exemple, contextes de la transaction vs caractéristiques des usagers) ont été analysées qualitativement (soutien ou émergence d'hypothèses). Elles sont tout particulièrement utiles sur des questions qui restent peu ou pas documentées.

Outre ceux participant de manière continue au dispositif SINTES, les collecteurs ont été recrutés parmi les intervenants en RdRD au contact des usagers de crack. Tous les CAARUD d'Île-de-France ont été sollicités. Un journaliste d'investigation, Alexandre Kauffmann, a également été associé à cette collecte. Tous se sont engagés à respecter le cadre réglementaire du dispositif SINTES en signant la charte SINTES et étaient munis d'une carte de collecteur SINTES (pour les collecteurs permanents) ou d'un ordre de mission (pour les collecteurs occasionnels). Les usagers étaient dédommagés (galette et questionnaire) d'une somme de 35 €. La collecte s'est déroulée pendant plus d'un an, du 10 septembre 2018 au 20 octobre 2019. Elle a permis de réaliser 147 collectes : 101 dans Paris, 40 *extra muros* (Saint-Denis/Aubervilliers ; banlieue sud et Essonne) et 6 sans précision (Tableau 1 p. 4).

La collecte des galettes achetées par les usagers n'a pu couvrir l'ensemble de l'Île-de-France, en particulier dans les départements de l'Ouest et au-delà de la petite ceinture. La collecte s'est également avérée difficile dans le sud de l'Essonne par exemple, où des points de vente de crack en cité ont été identifiés. Une raison avancée par des intervenants de cette zone géographique a été le refus des usagers de se déplacer jusqu'au CAARUD, en transports en commun, en possession de crack. À Paris, la collecte a fait face à l'épuisement de l'ensemble des usagers en mesure de céder une galette, amenant à solliciter plusieurs fois les mêmes usagers, contrairement au protocole initial de collecte. Le comité de pilotage de l'étude n'a pas validé la réalisation d'achats par quelques collecteurs directement auprès des revendeurs pour pallier ces difficultés en entrant en contact direct avec les « modous », terme désignant les vendeurs de galettes de crack du marché parisien (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021).

En outre, les analyses n'ont pas pu être réalisées sur l'ensemble des galettes de crack collectées pour différentes raisons : échantillons non parvenus au laboratoire d'analyse, échantillons contenant des traces ou pas de cocaïne du tout (24), surtout en fin de période de collecte⁵. Neuf autres échantillons contenaient entre 0,5 % et 6 % de cocaïne et pouvaient, sans trop de doutes, être assimilés à des « arnaques ». Ils ont cependant été conservés pour certaines analyses.

5. Ce qui laisse penser que certaines collectes étaient des « arnaques » (éventuellement de revendeurs envers les usagers, mais plus probablement des usagers envers les collecteurs). L'effet d'opportunité économique est un problème fréquemment rencontré dans les enquêtes SINTES-observation au bout d'une certaine durée de collecte. Dans cette étude, le tarif de dédommagement de la collecte (35 €) correspond environ au double du prix d'une galette, montant important pour des usagers pauvres et en grande précarité sociale, majoritairement sans emploi et « à la rue » ou logée en hébergement social ou instable (« squat ») (Cadet-Taïrou *et al.*, 2020b).

Tableau 1. Lieux d'achat par les usagers des échantillons de crack cédés

	Sans précision	Paris										Seine-Saint-Denis			Sud		Total
		ARRONDISSEMENTS										Saint-Denis	Aubervilliers	Autres	Petite couronne	Essonne	
		1 à 3	9	11	10	12	13 à 15	18	19	20							
Dans la rue	2	2		1	3			15	12	1	4			3	2	45	
Dans le métro		3	4	6	8	2		5	1	3	2					34	
En cité						3		1	4		3	4	2	2	10	29	
Dans un squat	1							11					1			13	
Dans /à une gare					9						2					11	
Chez vous							3						1	3		7	
Autre	3							4				1				8	
Total	6	5	4	7	20	5	3	36	17	4	11	5	4	8	12	147	

Notes : La gare du X^e arrondissement correspond très probablement à la gare du Nord ; le squat du XVIII^e au squat de La Colline, évacué depuis l'enquête. Les « autres » communes de Seine-Saint-Denis sont Pantin, Montreuil, Sevrans et Bondy. Les communes dite « de la petite couronne sud » se situent le long de la ligne 7 du métro (Villejuif, Le Kremlin Bicêtre) ou du RER B (Cachan, Bagneux, Anthony). Celles de l'Essonne sont Grigny (en majorité), Longjumeau, Ris Orangis et Massy.

Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

Ces données quantitatives ont été enrichies et croisées avec les éléments qualitatifs recueillis dans le cadre des autres volets de l'étude de même que celles recueillies dans le cadre de l'observation continue menée par le site Île-de-France (porté par l'Association Charonne) du réseau TREND de l'OFDT. Les données du dispositif SINTES-veille de l'OFDT ont également été mobilisées.

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

LE CRACK : DÉFINITION, COMPOSITION, ACTEURS DE L'OFFRE

Le terme « crack » est le terme prévalant en Île-de-France pour désigner la forme fumable⁶ (base) de la cocaïne (cf. encadré p. 6).

La cocaïne est extraite des feuilles du cocaïer (*Erythroxylon coca*) principalement cultivé en Amérique latine (Colombie, Bolivie, Pérou, Venezuela, Equateur). Comme de nombreuses molécules, la cocaïne peut se trouver sous deux formes aux propriétés physico-chimiques différentes, la forme sel (chlorhydrate de cocaïne) ou la forme base. Le chlorhydrate de cocaïne est la forme présente dans le produit couramment appelé « cocaïne », ou encore, dans un cadre d'analyse toxicologique « cocaïne HCl » ou « cocaïne poudre ». C'est une poudre floconneuse et cristalline, soluble dans l'eau (donc facilement injectable). Elle est majoritairement sniffée, c'est-à-dire absorbée par la muqueuse nasale. Pour pouvoir être inhalée, la cocaïne doit être vaporisée. Or, la température de vaporisation de la cocaïne HCl étant élevée et proche de son point de combustion, celle-ci sera totalement ou partiellement dégradée avant d'être vaporisée, d'où la nécessité d'une transformation préalable de la cocaïne-poudre destinée à être « fumée »⁷.

La cocaïne sous sa forme chimique base est, au contraire, un solide dont la couleur peut aller du blanc au jaune-brun selon les produits utilisés pour sa fabrication. Elle est insoluble dans l'eau et surtout, lorsqu'elle est chauffée, elle passe plus rapidement à l'état gazeux que la forme chlorhydrate (c'est à dire à une température nettement inférieure à son point de combustion). Elle conserve ainsi ses propriétés pharmacologiques (Colussi-Mas *et al.*, 2003 ; ONUDC, 2012).

6. En réalité, il s'agit d'inhaler des vapeurs (pas de combustion) et non des fumées de combustion.

7. Une pratique, qui reste marginale en France métropolitaine, consiste à fumer directement du chlorhydrate de cocaïne dans une cigarette ou un joint. Ce mode d'usage est à l'origine d'une atténuation importante des effets du fait de la combustion.

Le trafic de crack en Île-de-France repose sur deux catégories principales d'acteurs. La vente de crack dans Paris *intra muros* et la ville de Saint-Denis (avec quelques extensions hors Paris par le biais des lignes de métro) s'appuie sur des revendeurs le plus souvent mobiles, dans la rue, le métro, les gares ou encore les squats, couramment nommés « modous », par eux-mêmes comme par les usagers. Les modous sont concurrencés, depuis le début des années 2010, par un autre groupe d'acteurs, appartenant aux réseaux dits « de cités », impliqués dans la vente de cannabis, de cocaïne et parfois d'héroïne, dont quelques-uns ont ajouté le crack à la palette des produits vendus (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018 ; Pfau et Péquart, 2015, 2016). Le trafic des cités est fixe et concentré sur de gros sites de ventes, les seuls pérennes étant situés *extra muros* entre 2014 et 2020 (au moment de l'enquête⁸). Enfin, le produit fait également l'objet d'usage-revente, son commerce peut impliquer quelques vendeurs individuels (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021).

L'inhalation, qu'est ce que ça change ?

Les deux formes de la cocaïne provoquent les mêmes effets à quelques différences près, liées à leurs voies d'administration. Ce sera donc l'intensité des effets, leur vitesse d'apparition et leur durée totale qui modifieront l'expérience de l'usager. L'inhalation est la voie d'administration largement majoritaire du crack puisque celui-ci est transformé à partir de la cocaïne chlorhydrate dans ce but. Il s'agit d'une absorption par les alvéoles pulmonaires et non par la muqueuse nasale comme la cocaïne sniffée.

Tableau 2. Vitesse de diffusion de la cocaïne et durée des effets selon la voie d'administration

Voie d'administration	Premiers effets	Effet maximal	Durée d'action
Intraveineuse	≤ 1 minute	3-5 minutes	30-60 minutes
Nasale	1-5 minutes	20-30 minutes	60-120 minutes
Fumée	≤ 1 minute	3-5 minutes	30-60 minutes
Ingestion	30-60 minutes	60-90 minutes	Inconnue

Note : Les paramètres pharmacocinétiques ont été déterminés chez des volontaires aux antécédants d'usage de cocaïne.

Source : Cone, 1995

Pour les usagers, l'intérêt de l'inhalation par rapport au snif consiste dans l'arrivée quasi-immédiate de la cocaïne au niveau des récepteurs cérébraux se traduisant par un effet plus rapide (encore plus rapide que l'injection) et extrêmement fort. La montée est brutale (quelques secondes, effet « flash ») et la durée totale des effets est brève (5-10 mn). Ces deux éléments, associés aux effets puissants du produit, constituent un contexte favorisant l'apparition d'un « craving » fort (compulsion d'usage) conduisant ses usagers à en répéter les prises jusqu'à épuisement de la quantité disponible.

Par rapport à l'injection de cocaïne, l'inhalation permet d'éviter les risques de dégradation du système veineux liée à l'intrusion de l'aiguille et de particules diverses et les risques infectieux liés aux contextes de consommation, en particulier pour les usagers qui consomment dans l'espace public (conditions d'hygiène et d'asepsie). Ces risques, présents quel que soit le produit consommé, sont considérablement majorés par les injections itératives propres à la consommation de cocaïne par cette voie (jusqu'à une vingtaine par jour) (Cadet-Taïrou *et al.*, 2018 ; INSERM, 2010).

En revanche l'inhalation ne permet pas de réduire la probabilité de transmission des virus du Sida et de l'hépatite B en cas de partage du matériel de consommation. Cependant, si l'usage de matériel à usage unique permet dans les deux cas de réduire ces risques, la présence de deux embouts personnels amovibles à usage unique dans chaque Kit Base[®], permettent un partage des pipes à crack sans danger de transmission virale.

8. Avant qu'un ancien site *intra muros* ne réémerge 6 ans après son démantèlement.

LES USAGES DE COCAÏNE BASÉE

L'expérimentation de la cocaïne basée, mesurée sous l'appellation « crack, freebase » (cf. encadré infra) est marginale en population générale. Le Baromètre santé de Santé publique France (Spilka *et al.*, 2018) estime que, en 2017, 0,7 % des personnes de 18 à 64 ans et 1,4 % des 26-34 ans sont concernés⁹. L'usage au cours de l'année passée est maximal chez les 26-44 ans (0,4 %), et ne dépasse pas 0,2 % chez les 18-64 ans en 2017. Ces données indiquent cependant une hausse significative des usages entre 2014 et 2017. Ainsi en 2014, on dénombrait un usager de crack pour dix usagers de cocaïne, ce rapport atteignant 1 sur 8 en 2017 (Spilka *et al.*, 2018). Il s'élève à 1 sur 4 s'agissant de l'usage dans l'année chez les 35-44 ans.

Cocaïne basée, un point de vocabulaire

La cocaïne sous forme base arrive en France sous l'appellation crack à la fin des années 1980, par le biais des départements antillais, point de départ de son installation dans le Nord-Est parisien, parmi des usagers connaissant des situations de précarité extrême. Le crack, marqué par l'image de la déchéance sociale et physique, est durablement considéré, à tort, comme une substance différente de la cocaïne, dont il est présenté comme un sous-produit fortement adultéré (Gandilhon *et al.*, 2013). Au milieu des années 1990, la consommation de cocaïne fumée apparaît également dans un autre contexte, au sein de la frange alternative du mouvement techno, comme un mode d'usage de la cocaïne distinctif, permettant en outre d'échapper aux perforations de la cloison nasale découlant de l'usage répété du snif (Kempfer, 2005). Pour les usagers, la transformation préalable de la cocaïne en base (basage ou cuisine pour obtenir un produit dénommé alors freebase) est présumée la purifier de ses produits de coupe, et une majorité d'entre eux vont longtemps ignorer qu'il s'agit de la même substance. Ce dernier est en outre réputé préparé avec du bicarbonate de soude, la freebase l'étant avec de l'ammoniaque (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

Dans les années 2010, alors que s'estompe cette distinction dans les représentations d'une part croissante d'usagers, le terme crack désigne la substance préparée « par des professionnels » et vendue prête à fumer, sur le seul marché du crack métropolitain stable et de grande ampleur installé à Paris et dans sa proche banlieue Nord-Est, alors que le terme freebase reste utilisé pour identifier le produit issu du marché de la cocaïne et basée, en moindre quantité, par les usagers eux-mêmes ou leurs proches (Gandilhon *et al.*, 2013). Il s'ensuit que le terme crack qui prévaut en Île-de-France, du moins parmi les usagers visibles, reste peu employé par les usagers de province (sauf pour désigner le produit parisien) et que les usagers de cocaïne basée après achat se considèrent souvent comme de « simples » usagers de cocaïne et passent inaperçus (tant auprès des professionnels que dans les enquêtes) sauf à leur poser clairement la question du mode d'usage (Cadet-Taïrou *et al.*, 2018).

À la fin de la décennie 2010, on constate finalement que, avec l'élargissement des consommations de cocaïne par voie fumée au-delà de l'espace festif, le terme freebase est finalement tombé en désuétude parmi les usagers, au profit du simple terme base ou, moins largement, de cocaïne basée, alors que certains continuent de n'évoquer que de la cocaïne. En marge d'expressions telles que « prendre sa/une base », la diffusion du matériel de consommation (Kit Base[®], pipe à crack) par les structures actives dans la réduction des risques a généré le terme « piper » (prononciation anglophone), parfois « pipoter », utilisé particulièrement par les jeunes usagers en errance présents sur les espaces de la marginalité urbaine (sites TREND de Lyon et de Rennes).

Les données issues des dispositifs de soutien, de RdRD ou de soins à destination des usagers de drogues ou des observations ethnographiques, convergent pour montrer que les usages de cocaïne basée se développent régulièrement depuis plus de dix ans, à la fois portés par la diffusion des consommations de cocaïne-poudre, mais aussi liés à la part croissante de ses usagers qui la consomment fumée. Cette évolution concerne tant des « usagers insérés » (cf. note 9) et/ou rencontrés en espace festif, que les usagers pauvres et en grande précarité sociale qui fréquentent les CAARUD (Cadet-Taïrou *et al.*, 2020a ; Cadet-Taïrou *et al.*, 2020b ; Gandilhon *et al.*, 2013 ; Gandilhon *et al.*, 2010). Depuis le milieu des années 2010, dans un contexte de forte croissance de la

9. Cette mesure est potentiellement sous-évaluée car les enquêtes en population générale atteignent peu les usagers les plus précaires et une part des usagers de crack socialement insérés s'identifient uniquement comme des usagers de cocaïne (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

disponibilité et de la teneur moyenne de la cocaïne (Cadet-Taïrou *et al.*, 2017 ; Gérome et Gandilhon, 2020), sont observés une intensification des consommations de cocaïne chez les personnes en ayant déjà consommé, mais aussi un report important, très visible à partir de 2017, des consommations d'usagers en grande précarité sociale et économique qui n'en étaient pas familiers, vers la cocaïne basée. Une estimation, produite à partir des données¹⁰ des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), située à 42 800 (40 900-44 700) le nombre d'usagers de 15-64 ans consommant de la cocaïne basée en 2019 en France, alors que, parmi les usagers des CAARUD, l'usage au cours du mois précédant l'enquête est passé de 32 % à 54 %*¹¹ entre 2015 et 2019 (Cadet-Taïrou *et al.*, 2020b). En Île-de-France, on estime que le nombre¹² d'usagers de cocaïne basée ayant fréquenté les CAARUD en 2019 se situe autour de 13 000, soit près de 70 % du public accueilli, dont une forte part est concentrée à Paris et dans sa proche banlieue. Cette population se différencie des autres usagers, par une présence de femmes plus élevée (16,5 % contre 9,7 % parmi les non-consommateurs au cours du mois précédent), par une concentration plus importante de l'âge des usagers autour de la classe des 29-39 ans (âge moyen : 43 ans) et par une précarité sociale plus fréquente (36 % sont sans domicile fixe contre 25% des non-consommateurs de crack) (Cadet-Taïrou *et al.*, 2020b). La part des femmes a considérablement chuté au cours des premières années de la décennie puisqu'elle atteignait 29 % en 2012 (Cadet-Taïrou, 2012).

À Paris et dans sa proche banlieue, spécifiques par l'implantation du seul marché organisé de crack en métropole et par la présence concentrée et visible d'une population d'usagers connaissant des situations de vulnérabilité sociale extrême, cette intensification des usages a contribué à rendre plus aigu un phénomène installé dans le Nord-Est parisien depuis plus de vingt ans. Les transferts d'usage, en particulier d'opiacés vers le crack, conduisent alors à une diversification des profils d'usagers (Gérome *et al.*, 2019 ; Pfau et Pequart, 2017). Ce phénomène survient en outre dans un contexte de visibilité « critique », au regard des riverains, des usagers et du trafic de crack, découlant de leur éparpillement suite à la conjonction des politiques de rénovation de la ville, de sécurisation de certains quartiers et au coup d'arrêt mis par les forces de l'ordre à un trafic de cité important installé dans Paris *intra muros* en 2014 (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

LA FABRICATION DU CRACK

Le crack destiné à la revente n'est pas importé sous cette forme, mais préparé à Paris (ou sa banlieue proche) à partir de cocaïne chlorhydrate et d'une solution aqueuse basique (ammoniaque ou bicarbonate de soude). Ce mélange est ensuite chauffé pour accélérer la transformation du chlorhydrate de cocaïne en cocaïne-base laquelle précipite et forme un solide pouvant être extrait de la solution. La pratique ne nécessite que peu de matériel : un récipient (« marmite », casserole ou Stericup®¹³ selon la quantité préparée), un outil pour mélanger, une flamme pour chauffer, du bicarbonate ou de l'ammoniaque et de l'eau. Une balance de précision et de quoi conditionner le crack en unité de vente (film ou sachets en plastique, tasse pour former les galettes, couteau ou cutter pour découper le crack en unités individuelles) sont souvent retrouvés également lors des saisies par les services de police. La « cuisine » peut donc s'installer dans de petits espaces.

La technique au bicarbonate de soude est réputée plus difficile à réaliser¹⁴ et pouvant entraîner, selon les usagers, une « perte » de la cocaïne. Les usagers qui « cuisinent » pour eux-mêmes utilisent donc plus fréquemment la procédure à l'ammoniaque. Une quantité de l'ordre d'un demi-gramme environ est généralement traitée à chaque opération. En revanche, la solution alcaline employée par les modous est le plus souvent du bicarbonate de soude, probablement du fait de la forte odeur de l'ammoniaque¹⁵. Ils qualifient le produit fini par un ratio (0,7 ou 0,8, le plus souvent) qui pourrait désigner la teneur estimée en cocaïne ou la réduction de poids opérée, témoin de la montée de la teneur en cocaïne. Le crack est cuisiné à flux tendus et les quantités cuisinées sont faibles, entre 40 g et 200 g. Les plus grosses saisies observées dans une cuisine en Île-de-France ne dépassent pas 500 g. Le processus décrit par les modous n'inclut pas l'ajout d'adultérants (produits actifs) ou de diluants (produits inertes), mais des préparations destinées à servir d'adultérants ont déjà été retrouvées et analysées à Paris ou en proche banlieue Nord-Est. Le processus de basage mis en œuvre par les réseaux de cité reste largement inconnu. Seul un témoignage (intervenant d'un CAARUD) évoque un basage au bicarbonate de soude pour un crack vendu en cité à Grigny (dans l'Essonne).

10. Estimation à partir des données RECAP 2019, Eric Janssen, OFDT.

11. Le signe * signifie que l'écart entre deux valeurs est significatif avec un risque d'erreur maximal de 5 %.

12. Estimation à partir des données ENa-CAARUD 2019, Eric Janssen, OFDT.

13. Le Stericup® est un récipient stérile à usage unique distribué comme outil de RdRD.

14. Le bicarbonate de soude étant une base moins forte que l'ammoniaque, la réaction peut ne pas être complète en fonction de l'équilibre entre les quantités de bicarbonate et de cocaïne qui doit être très précis.

15. Mais ce dernier composé a parfois été retrouvé (en plus du bicarbonate) à l'occasion de saisies de police.

Bicarbonate ou ammoniac ?

Baser du crack avec de l'ammoniac, solution basique plus puissante que le bicarbonate de soude, expose au risque d'en inhaler les vapeurs toxiques. Fumer du crack basé avec de l'ammoniac est également réputé plus nocif en raison de l'ammoniac qui resterait dans le produit, dégageant des vapeurs toxiques lors de la consommation. À ce titre, le rinçage du caillou obtenu avec de l'ammoniac est une étape particulièrement importante. En outre, certains usagers déclarent pouvoir faire la différence à la vue ou lors de la consommation entre le crack préparé avec de l'ammoniac (sensation de « hit » plus fort avec l'ammoniac) : « Oui, absolument. Ce n'est pas le même goût ni la même couleur. Avec l'ammoniac, ça sort plus foncé qu'avec le bicarbonate » (usager ayant l'expérience du basage, données ethnographiques étude Crack en IdF, 2019).

Dès lors, l'étude a cherché à identifier les pratiques qui avaient été mises en œuvre pour produire les échantillons collectés. Une première expérience avait été menée en 2012 dans le cadre d'une coopération entre l'OFDT et le site SINTES IdF : 10 échantillons de cocaïne collectés auprès d'usagers baseurs, avaient chacun été divisés en trois parts : l'une pour analyse de la cocaïne poudre, les autres pour un basage à l'ammoniac d'une part, au bicarbonate d'autre part (par les usagers ayant cédé les échantillons) puis d'une analyse du produit obtenu, laquelle n'était pas parvenue à identifier la base utilisée (Gandilhon *et al.*, 2013).

Trois techniques ont, cette fois, été employées par le laboratoire toxicologique du Centre hospitalier régional universitaire de Lille afin d'identifier la base employée : la mesure du taux d'ammoniac, le dosage des bicarbonates et la mesure du pH (degré d'acidité). À nouveau, les substances utilisées pour baser le crack n'ont pas été retrouvées à l'analyse et il n'a pas été possible de différencier deux séries de crack sur ces résultats. Dès lors plusieurs hypothèses se présentent :

- Soit tous les échantillons prélevés ont été basés avec le même composé, probablement le bicarbonate, technique préférentiellement utilisée par les modous. Cette hypothèse sous-entend également que tous les producteurs de crack en Île-de-France utiliseraient le bicarbonate. Cependant, il est arrivé que de l'ammoniac soit aussi découvert lors d'une saisie dans une « cuisine » de crack.
- Soit, rien ne différencie le crack basé à l'ammoniac de celui basé au bicarbonate, sous réserve que le produit obtenu avec de l'ammoniac ait été suffisamment rincé, auquel cas, hormis lors de la préparation du crack, le choix de la base importe peu au regard de la dangerosité du crack.

Une dernière étape pourrait permettre de trancher entre ces deux hypothèses : reproduire l'expérience de 2012, avec les méthodes mises en œuvre en 2019.

DES RÉPONDANTS MAJORITAIREMENT SANS DOMICILE OU SOCIALEMENT VULNÉRABLES

Les usagers qui ont cédé une galette¹⁶ sont des hommes pour une large majorité d'entre eux (90), les autres étant des femmes (27) ou se définissent comme « autres » (6). Ils ont 43 ans d'âge moyen (médiane 44 ans, minimum 25 ans, maximum 69 ans) sans différence statistiquement significative entre hommes et femmes. On notera que 41 % ont obtenu au moins le bac et un sur cinq seulement n'a aucun diplôme. L'insertion professionnelle est ténue, un peu plus de la moitié d'entre eux vivant de revenus sociaux et un peu plus du tiers étant dépourvu de revenus (Tableaux 3, p. 9). Plus de la moitié d'entre eux sont sans logement, sans doute les plus visibles dans l'espace public, un quart sont hébergés, essentiellement par le biais d'associations, et l'autre quart dispose de son propre logement (non payé par une institution). Au total, à côté des usagers sans logement et souvent sans ressources, une moitié des répondants relèvent plutôt d'un large ensemble d'usagers, schématiquement qualifiés d'usagers « semi-insérés »¹⁷ qui connaissent un accès au travail difficile ou fragile ou même une exclusion durable du marché du travail, beaucoup d'entre eux vivant de revenus sociaux et/ou de « petit boulots » (Cadet-Taïrou, 2012).

16. Chaque usager n'est décrit qu'une seule fois, même s'il a cédé plusieurs échantillons de crack.

17. Ce terme, créé au sein du réseau TREND au début des années 2010, et inclus dans la typologie simplifiée, adaptée aux réalités observées utilisée pour décrire et suivre des populations-types observées constitue un raccourci pour différencier un entre-deux situé entre une population dite à l'insertion « standard » (logement propre, entourage amical, familial et activité professionnelle régulière) et une population pauvre fortement marginalisée (usagers à distance durable du marché du travail, sans abri et sans ressource financière), les situations desdits semi-insérés se caractérisent davantage par une vulnérabilité sociale importante (personnes fragilisées par un faible accès à l'emploi et vivant pour une grande partie à l'aide de revenus sociaux). L'insertion sociale est estimée dans cette étude à partir du statut du logement et des ressources économiques.

Presque tous les usagers ont déjà consommé de la cocaïne-poudre (93 %). Parmi ceux-ci, 20 % d'entre eux l'ont expérimentée au cours de la même année que le crack, 74 % au moins un an avant, et seuls 0,5 % l'ont expérimentée au moins un an après la première prise de crack. « Ces derniers temps », tous les usagers interrogés consommaient le crack par voie fumée, près d'un sur cinq l'injectait aussi (aucun injecteur exclusif) (Encadré p. 10) et six sur dix consommaient du crack plusieurs fois par jour, la grande majorité des autres, plusieurs fois par semaine (mais non quotidiennement). Six usagers sur dix ont pris plus d'une galette lors de la dernière séquence de consommation ; parmi eux, quatre sur dix consomment au moins quatre galettes par session (Tableaux 4).

Tableaux 3. Éléments descriptifs des usagers interrogés

Niveau d'étude	N	%
Sans diplôme	27	22
BEPC/CAP	46	37
Bac	34	28
Licence master et plus	16	13
Total	123	100

Source principale de revenus	N	%
Revenus d'emploi	7	6
Allocation chômage	5	4
Ressources venant d'un tiers	2	2
Revenus sociaux (RSA, allocations, invalidité...)	66	54
Autres ressources (inclues illégales/ non officielles)	7	6
Sans ressource (mendicité)	36	29
Total	123	100

Type de logement	N	%
Logement indépendant (Non payé par une institution)	30	24
Hébergé (proches, institution)	30	24
Squat (occupation illégale/sans bail)	9	7
SDF (y compris logement de fortune, squat type bidonville)	54	44
Total	123	100

RSA : revenu de solidarité active

Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDI.

Tableaux 4. Quantités consommées lors de la dernière session de consommation

Quantité consommée lors de la dernière prise	N	%
1 galette	28	23
Un morceau d'une galette (« kiff », « angoisse »)	22	18
Plus d'une galette (min 1,5, max 20)	73	59
Total	123	100

	N	%
1,5 à 3	33	27
4 à 5	10	8
6 à 10	16	13
Plus de 10	4	3
Sans précision	10	8
Total	73	59

Le crack, un produit « très cher » pour les usagers les plus pauvres

Même si les profils des usagers de crack en Île-de-France tendent à se diversifier (Pfau et Cadet-Tairou, 2018), le marché parisien du crack, installé depuis près de trente ans, participe à la concentration à Paris et en Seine-Saint-Denis, des usagers de drogues les plus pauvres. Il répond, d'une part, au besoin d'adaptation à la vie de la rue : stimulation et désinhibition pour mendier, se procurer le produit ou pallier au manque de sommeil, ou au contraire, recherche d'une « défonce » visant oubli et anesthésie... C'est surtout, avec les médicaments psychotropes et l'alcool, le produit psychoactif le moins cher à l'unité de consommation. Vendu en très petites quantités (dixièmes de gramme), celui-ci est accessible aux usagers sans domicile en très grande précarité, pour 12 € à 15 €, rassemblés en une ou deux heures de « manche » qui séparent deux sessions d'approvisionnement-consommation. L'achat d'un gramme de cocaïne, unité de vente habituelle de ce produit, nécessite de réunir la somme minimale de 60 €, trop importante pour ces usagers en incapacité de différer les prises et de disposer du matériel nécessaire au basage et d'un lieu pour s'installer.

Pourtant, le crack revient environ deux fois plus cher à l'utilisateur que la cocaïne en poudre. Le prix moyen du gramme du crack (incluant les produits de coupe) atteint 135 € (médiane 124 €), celui de cocaïne-poudre étant estimé à 65 € à Paris en 2019 (données TREND IdF). Si l'on considère la seule quantité de cocaïne pure achetée (produits de coupe exclus), celle-ci coûte environ le double à l'utilisateur si elle est achetée sous forme de crack (autour de 250 €) que sous forme de cocaïne poudre (115 €**).

**En 2018. Depuis 2020, l'offre s'est adaptée à la précarisation grandissante des clients en contexte de crise sanitaire (et sociale), le prix de la « galette » s'est établi à 10 euros l'unité sur les points de revente dans la rue et dans le métro, facilitant ainsi l'accessibilité du produit aux usagers les plus pauvres. Dans les points de vente fixe de cités, les prix restent inchangés, la galette se vendant à 20 ou 30 euros selon les sites et la taille de l'unité.*

***Estimé en rapportant la teneur moyenne des saisies de moins de 10 g. de cocaïne (INPS) et le prix moyen du gramme de cocaïne (TREND / OFDT).*

Injecter la forme fumable de la cocaïne ?

L'injection de crack est une pratique qui, bien que minoritaire, est bien observée par les professionnels de terrain en Île-de-France. Il s'agit bien d'une spécificité locale puisque le trafic de crack, qui donne accès à la cocaïne aux usagers les plus précaires, n'est constaté qu'en région parisienne.

La cocaïne basée étant insoluble dans l'eau et donc non injectable, elle est donc retransformée en cocaïne HCl grâce à l'ajout d'acide (ascorbique ou citrique, en sachet-dose distribué en structures). La galette est ainsi dissoute dans la cup**, le mélange est ensuite filtré puis injecté. Ailleurs, la cocaïne n'est basée qu'en vue de son inhalation et les usagers souhaitant l'injecter n'ont pas à passer par la forme basée.

C'est particulièrement via la salle de consommation à moindre risque (SCMR) parisienne, implantée dans une zone de consommation du Nord-Est parisien, que sont décrites ces pratiques, dès l'ouverture en octobre 2016. L'injection de crack y concerne environ un tiers des usagers de ce produit inscrits en 2019 et semble augmenter au fil du temps*. Par rapport à l'injection directe de cocaïne HCl, cette pratique augmente les risques veineux et infectieux liés à l'acidification du mélange dans la seringue.

* Données SCMR, non publiées, Victor Detrez

** Voir note 13 p. 7

LA TRANSACTION

LE CONTEXTE DE LA TRANSACTION

Une double différenciation

Les données recueillies, qui ne prétendent pas être représentatives du marché du crack dans son ensemble, viennent confirmer les connaissances qualitatives relatives à la distribution du marché entre les deux grands acteurs de l'offre (modous et cités) qui répond elle-même à une différenciation géographique (Cadet-Taïrou, Jauffret-Roustide *et al.* 2021).

Trois échantillons sur quatre achetés par les usagers dans Paris *intra muros* ont été acquis auprès des modous¹⁸ et de manière prépondérante dans la rue et le métro. À l'inverse, 6 transactions sur 10 réalisées en banlieue le sont dans une cité et par un vendeur identifié comme un vendeur de cité pour 54 % d'entre eux (Figure 1 et Figure 2). Cette distribution du territoire est en réalité beaucoup plus marquée, si l'on considère que la vente de rue en banlieue se situe principalement à Saint-Denis, qui constitue, depuis les années 2000, une zone de repli du marché parisien (les autres échantillons de banlieue venant principalement des cités). À l'inverse, les quatre galettes achetées en cité dans le XIX^e arrondissement l'ont probablement été à la Porte de la Villette, du côté extérieur du périphérique, où se situe, à Aubervilliers, le seul réseau de cité investi dans la vente de crack dans cette zone (Tableau 1 p. 4) en 2020. Les « autres » revendeurs, lorsqu'ils sont qualifiés par les usagers, sont désignés de manière variée : « blancs » (ou expressions ethnicisées équivalentes), « guyanais », « antillais » etc. Il pourrait s'agir de vendeurs plus indépendants ou appartenant à des micro-réseaux (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021).

Figure 1. Type de vendeurs des échantillons de crack selon la localisation du lieu d'achat à Paris ou en banlieue

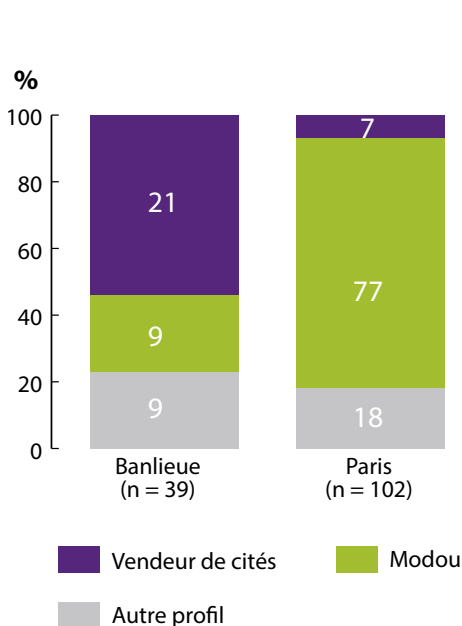
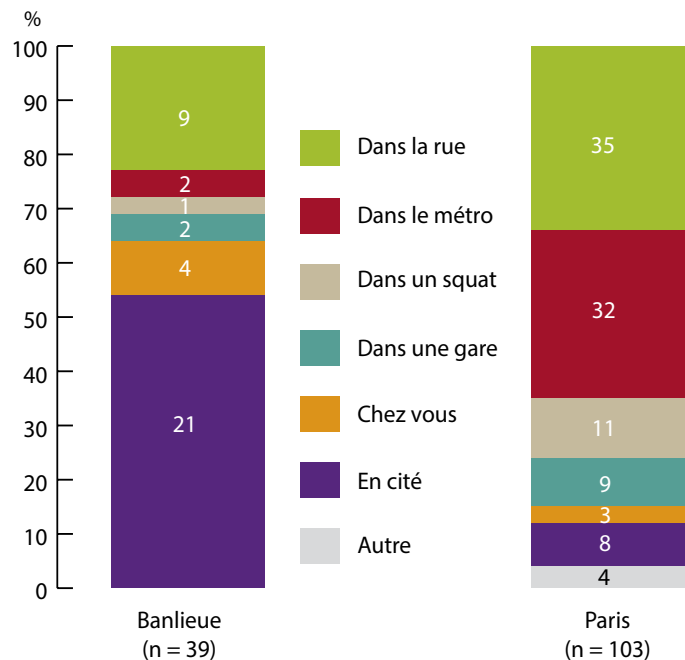


Figure 2. Type de lieux d'achat des échantillons de crack selon leur localisation à Paris ou en banlieue

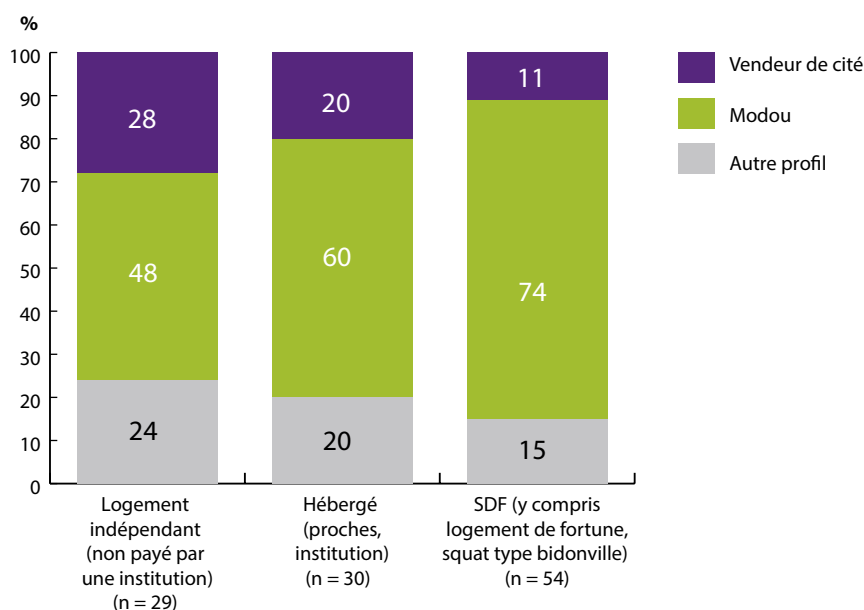


Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

18. Les modous sont impliqués dans 61 % des transactions, les vendeurs des cités dans 20 % et les « autres » dans 19 %.

La différenciation entre les deux segments du marché du crack tient également de leurs « clientèle ». Plus les usagers bénéficient de ressources économiques et sociales (revenus, et surtout logement indépendant ou relativement durable), plus ils tendent à recourir au trafic de cité, stable (lieux et horaires fixes), plus facilement accessible en voiture et plus discret (anonymat) que celui des modous, instable dans son organisation, mobile et visible dans l'espace public (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021 ; Pfau et Péquart, 2015). Et ce, même si, depuis le milieu de la décennie 2010, ces acheteurs moins marginalisés apparaissent plus visibles sur les points de deal *intra muros* tenus par les modous. À l'inverse, les plus pauvres et SDF s'approvisionnent plutôt auprès des modous et sur le marché parisien. Ce dernier présente pour eux l'avantage primordial de la proximité des lieux de mendicité, ceux où les flux de passants sont les plus importants, de même que la concentration des CAARUD où ils ont accès au matériel de consommation et à un soutien pour les besoins de première nécessité (hygiène, lavage du linge, éventuellement nourriture...). En outre, les réseaux de cité sont réticents à la venue des plus pauvres, jugés trop repérables, voyants, moins disciplinés et qui tendent à consommer sur place.

Figure 3. Profil du revendeur selon la situation des usagers vis-à-vis de l'hébergement (en %)



Note : Le type d'hébergement est utilisé ici comme marqueur du niveau de précarité des usagers de crack.

Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

Les données quantitatives viennent illustrer ces observations (Figure 3). Il faut toutefois tenir compte de la très faible représentation, parmi les usagers interrogés, de ceux qui se font livrer à domicile (« difficiles à atteindre »), mode d'approvisionnement pourtant clairement en expansion pour cette catégorie d'usagers, suivant en cela une tendance déjà installée pour les psychotropes illicites plus courants (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021).

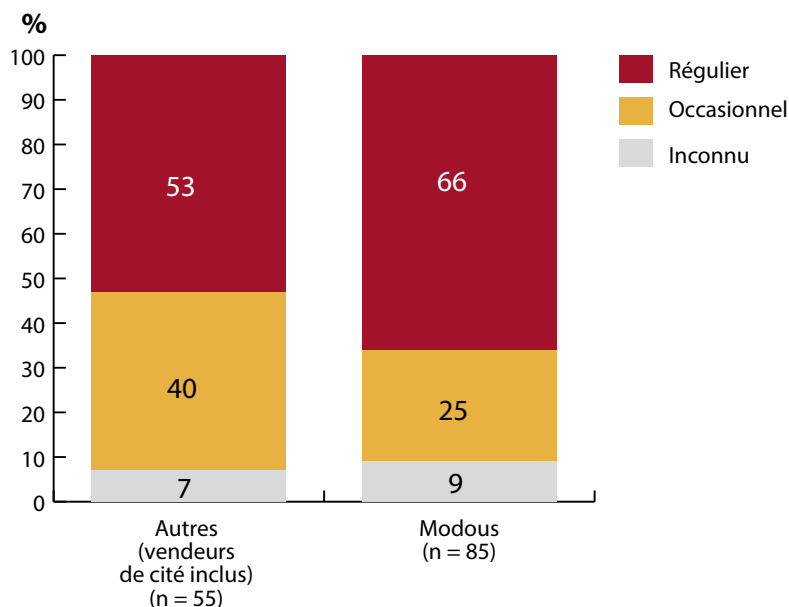
La vente de crack sur rendez-vous semble se développer de manière plus marquée en banlieue (où 4 transactions sur 10 sont concernées) qu'à Paris (où cette proportion est de l'ordre de 2 sur 10). Elle est pratiquée autant par les vendeurs des cités que par les modous, soit, dans un peu plus de 20 % des transactions analysées, mais apparaît deux fois plus fréquente chez les revendeurs ne présentant pas ces profils (environ 50 %).

Une relation « client » plus personnalisée avec les modous traditionnels

À l'inverse du trafic de cité, où le lieu d'achat prime sur la personne du dealer, les modous « traditionnels » peuvent développer des relations de proximité, notamment fondées sur l'ancienneté de la relation avec leurs clients les plus pauvres (Pfau and Cadet-Taïrou 2018) mais également avec des usagers mieux dotés économiquement. Ils peuvent ainsi mettre en place des démarches commerciales de fidélisation : avances sur la dose de crack avant le versement du RSA par exemple, voire achat plus important à crédit, ristournes, adaptation des doses aux sommes disponibles, acceptation de rétributions non monétaires issues de l'activité de mendicité : tickets restaurant ou chèques services, objets divers, mettant potentiellement les modous en position de receleurs (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

Au contraire, les relations avec les dealers de cités sont décrites par les usagers les plus précaires comme « froides », distantes, standardisées (voire maltraitantes). Les modous apparaissent plus souvent des vendeurs réguliers (66 % vs 53 %*) que les vendeurs de cité (Figure 4). Enfin, les modous mettraient aussi en œuvre des techniques marketing du type « une galette achetée, un Kit Base® offert » ou enverraient des SMS de relances à leurs clients au moment où ceux-ci perçoivent le RSA (Revenu de solidarité active).

Figure 4. Degré de proximité de l'usager avec le revendeur selon son profil (en %)



Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES UNITÉS DE VENTE

La « galette », unité de vente au détail la plus courante, est généralement carrée (1 cm de côté) ou rectangulaire (1 cm sur 0,5 cm), pour une épaisseur d'1 à 3 mm, quoique réputée de taille et de poids variables selon les lieux de revente. Les galettes peuvent être vendues telles quelles (systématiquement en cité) ou emballées dans de la cellophane ou du plastique thermo-soudé opaque et de diverses couleurs. Cette pratique, dont l'usage est fluctuant dans le temps¹⁹, permet aux modous de dissimuler les galettes dans la bouche sans les altérer et de pouvoir les avaler en cas d'interpellation, en particulier dans le métro. En 2019, le crack pouvait être transporté dans des petits flacons de yaourt à boire ou de médicaments (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

C'est le prix de vente qui est l'indication la plus utilisée par les usagers, comme par les revendeurs, pour caractériser l'unité vendue : le poids n'est pas un élément déclaré par les revendeurs pour désigner une unité de revente.

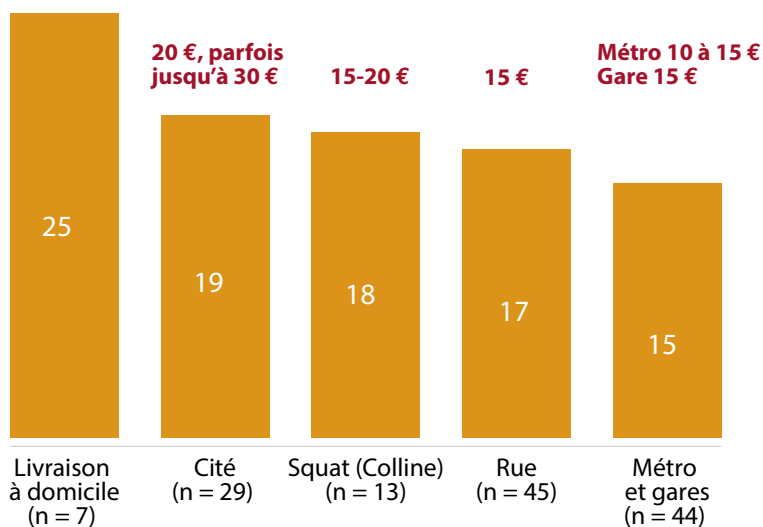
Les ventes d'unités inférieures à la galette sont généralement le fait d'usagers-revendeurs, seuls certains modous acceptant ce type de transaction lorsqu'il existe une relation ancienne et de proximité avec un usager et que les galettes ne sont pas emballées. Le terme « caillou », qui désigne souvent un petit morceau d'une galette est finalement peu utilisé par les usagers. Un « kiff » ou une « taffe » est l'équivalent d'une prise et peut être revendu entre usagers, échangé ou cédé (5 € en 2017) mais, selon l'effet recherché par un usager donné, elle peut correspondre à une galette entière ou à un morceau (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

Il est également possible de se procurer des unités plus importantes que les « galettes ». Leur accessibilité est variable selon les sites. Usagers et revendeurs emploient alors les appellations « lunes », « demi-lunes », « rondelles », « pommes », « disques » ou encore « hosties » en raison de leur forme circulaire ou semi-circulaire,

19. Décrite comme systématique dans le métro en 2017, puis en net recul en 2019 et de nouveau visible en 2020.

liée aux ustensiles utilisés lors de la cuisine du crack. Comme pour les galettes, il ne semble pas y avoir une réelle homogénéité de poids ou de prix derrière ces termes au vu de la disparité des quelques données recueillies. Les « tailles » de rondelles ou des lunes s'expriment également en euros : 200 €, 300 €, 500 € avec parfois l'annonce d'un poids (par exemple 5 g, découplables en 20 galettes, 6 à 7 g, 12 g, 20 g etc.) (Données ethnographiques de l'étude crack en IdF, 2019 (Cadet-Taïrou *et al.*, 2021)).

Figure 5. Disparité du prix de la galette selon les lieux d'achat du crack



Notes : Les données en couleur sont issues de l'ethnographie (étude Crack en IdF ou dispositif TREND IdF)
 Les données qualitatives portent essentiellement sur Paris et la proche Seine-Saint-Denis, les données quantitatives intègrent en outre celles réalisées en grande banlieue (Essonne) expliquant potentiellement certains écarts.
 Source : SINTES Observation crack Charonne/OFD

Un prix variable selon le contexte de la transaction

Le prix moyen des galettes achetées par les usagers dans le cadre de SINTES s'élève à 17 euros (médiane 16 €). Les prix sont majoritairement de 15 € ou 20 € et varient selon le lieu d'achat, confirmant ainsi les discours des usagers. La « galette » est moins chère à Paris (16 €) qu'en banlieue (20 €*) mais diffère aussi selon le type de lieu²⁰ (Figure 5).

Ces écarts, outre leur lien avec le profil du revendeur, reposent aussi sur l'existence des différentes unités de ventes ou de la possibilité de négociations selon les lieux tenus par les modous (rue, métro, gare) (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018). La galette est²¹ plus chère en livraison à domicile que dans tout autre cas (25 € vs 17 €*) indépendamment de la quantité livrée. En revanche, la proximité avec le dealer (régulier, occasionnel, inconnu), ne modifie pas, dans ce relevé, le prix payé par l'utilisateur.

Le prix n'est pas lié à la teneur ou à la quantité de cocaïne contenue dans l'échantillon et ne peut être considéré comme un indicateur du contenu.

Le poids, un élément beaucoup plus aléatoire que le prix

Le poids est une variable totalement opaque pour les usagers. Il est perçu comme très aléatoire.

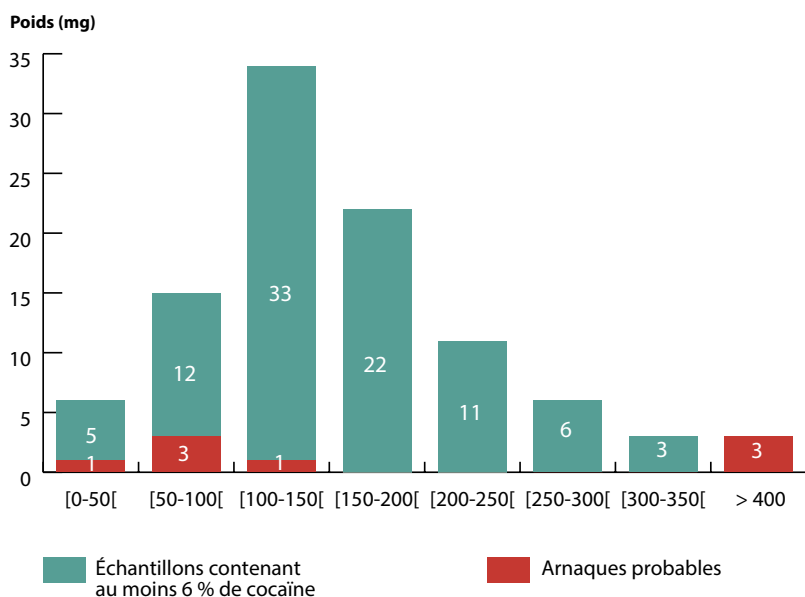
Quand les mecs viennent de recharger, de « rinauder », les premières galettes sont plus grosses. Plus on avance dans le temps, plus les galettes sont petites. Si tu arrives à la fin du sachet, elles sont toutes petites.
 (Un usager, Etude crack en IdF, 2019)

20. Depuis 2020, l'offre s'est adaptée à la précarisation grandissante des clients en contexte de crise sanitaire (et sociale), le prix de la « galette » s'établit à 10 euros l'unité sur les points de vente dans la rue et dans le métro, facilitant ainsi l'accessibilité du produit aux usagers les plus pauvres. Dans les points de vente fixe de cités, les prix restent inchangés, la galette se vendant à 20 ou 30 euros selon les sites et la taille de l'unité.

21. 7 données seulement, statistiques non valides, interprétation qualitative.

Selon les usagers et les intervenants socio-sanitaires, le poids des galettes tourne majoritairement autour de 250 mg (200 mg à 300 mg). Les comptes rendus d'enquête de la brigade des stupéfiants parisienne évoquent beaucoup plus souvent des standards de 400 mg à 500 mg (soit 0,5 g).

Figure 6. Répartition des poids des galettes (mg) collectées

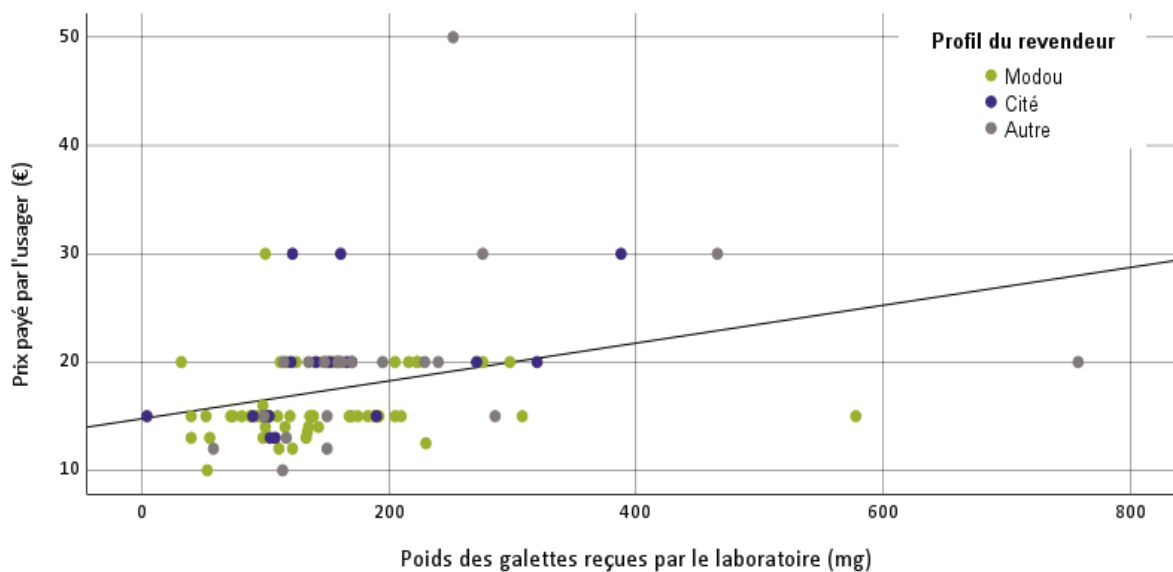


Note : Les 21 échantillons dépourvus de cocaïne ne sont pas intégrés.

Source : SINTES Observation crack Charonne/OFD

Le poids moyen des unités d'achat pesées au laboratoire, proche de 150 mg²², (Tableau 5 p. 17) est nettement inférieur à ceux estimés par les usagers ou reportés par les services de la police parisienne (2017). En effet, 78 % des échantillons collectés se situent plutôt en deçà de 200 mg et aucune galette en dehors des « arnaques » ne pesait plus de 350 mg (Figure 6).

Figure 7. Représentation des unités de vente selon leur prix et leur poids



Source : SINTES Observation crack Charonne/OFD

22. Échantillons contenant moins de 6 % de cocaïne exclus (plusieurs d'entre eux présentent des poids hors normes) et deux valeurs extrêmes exclues.

Les galettes vendues par les modous, si l'on exclut les probables arnaques (contenant moins de 6 % de cocaïne), sont significativement plus légères en moyenne mais moins chères que celles des autres profils de revendeurs (140 mg vs 175 mg* et 16 € vs 19 €*). Au final, le prix moyen du gramme de crack (coût rapporté au poids) est identique (135 €) quel que soit le profil du revendeur. Cette différenciation des galettes entre vendeurs modous et non-modous amène le prix de la galette à être, très partiellement, lié au poids de la galette ($\rho = 0,30^*$), alors qu'au sein de chaque modèle de revente, le poids de la galette est relativement indépendant du prix (Figure 7).

LE CONTENU DU CRACK

DES TENEURS PLUTÔT ÉLEVÉES ET HOMOGENES

La teneur moyenne des échantillons de crack contenant de la cocaïne s'élève à 53 % (médiane 58 %) ²³ (Figure 8 et Encadré ci-dessous). Environ la moitié des galettes contiennent entre 50 % et 70 % de cocaïne.

Cette distribution montre que des valeurs plutôt hautes des teneurs constituent la norme pour le crack en circulation à Paris et en proche banlieue. Cela permet aux usagers de crack d'être relativement habitués à des niveaux de teneur allant jusqu'à 70 % - 80 %, ce qui minimise, pour eux, le risque de rencontrer un produit contenant beaucoup plus de cocaïne que ce à quoi ils s'attendaient.

La teneur en cocaïne est indépendante des éléments contextuels de la transaction, qu'il s'agisse du lieu (géographique ou type de lieu), ou des caractéristiques du revendeur (modou, revendeur de cité ; régulier, occasionnel, inconnu). Ainsi, les teneurs sont relativement homogènes quel que soit le segment du marché, suggérant que la plupart des usagers, quel que soit leur mode d'approvisionnement, sont « exposés » aux mêmes niveaux de teneurs, contrairement à ce qui a pu être observé par le passé sur le marché de la cocaïne (Evrard et al., 2010).

Teneurs observées : qu'en déduire en l'absence de référence ?

Cette étude est la première menée sur la composition du crack en France. D'autre part, les saisies de cocaïne-base sont beaucoup moins fréquentes que celles de cocaïne-poudre et les résultats d'analyse toujours donnés parmi ceux de la cocaïne HCl. Aucun point de comparaison n'est donc immédiatement disponible pour analyser ces données.

Contrairement à ce que les quelques données disponibles avaient permis de supposer, la teneur du crack collecté dans cette étude est équivalente ou inférieure (ou au moins d'un ordre de grandeur identique) à celles mesurées sur les saisies de cocaïne (sur des champs toutefois non superposables).

En 2012, l'analyse exploratoire d'une dizaine d'échantillons de crack parisiens (donc vendus déjà basés), en lien avec la coordination SINTES Île-de-France, avait retrouvé une teneur moyenne égale à 65 %* (toutes se situaient entre 60 % et 70 %), valeur bien supérieure à la teneur moyenne nationale des saisies de cocaïne à l'époque égale à 32 % ((Gandilhon et al., 2013) et données INPS). La transformation de la cocaïne HCl s'accompagne en effet, théoriquement, d'une concentration du produit et donc d'une augmentation de la teneur en cocaïne. Dans le même cadre, une dizaine d'échantillons de cocaïne HCl, avaient chacun subi une procédure de basage artisanal par des usagers « free baseurs », parallèlement avec du bicarbonate de soude et de l'ammoniaque, montrant un accroissement moyen de 7 points de la teneur initiale en cocaïne (Gandilhon et al., 2013), sans différence selon le réactif utilisé.

Cet écart entre la teneur des échantillons de crack collectés et celle de la cocaïne en circulation n'apparaît pas en 2019. En 2019, la teneur moyenne des saisies de cocaïne s'élevait :

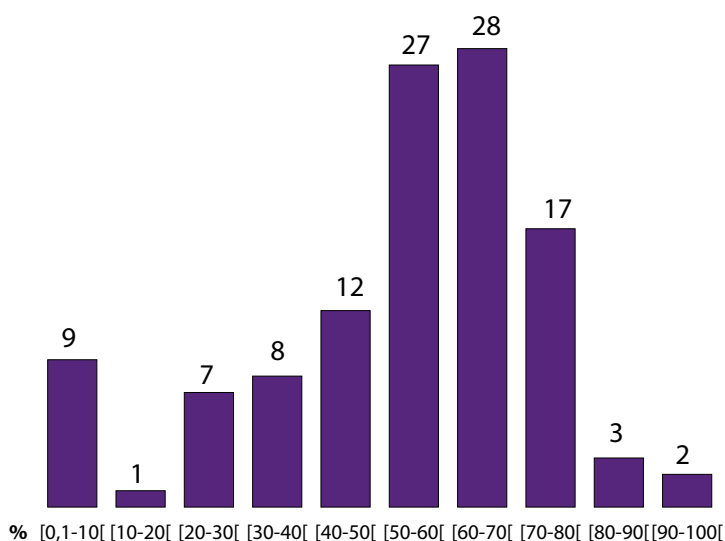
- à 60 % (médiane 62 %) pour les saisies de détail (poids <10 g, N = 89) au plan national (INPS)
- à 68 % pour l'ensemble des saisies (y compris aéroportuaires, habituellement plus pures) en Île-de-France (N = 798) (INPS)

Cette observation, si elle ne peut être tenue pour un résultat puisque les données comparées ne portent pas sur des champs identiques, pose question et amène à formuler l'hypothèse selon laquelle la teneur du crack (vendu déjà basé) n'a pas suivi la croissance importante de celle de la cocaïne observée au cours de la deuxième partie de la décennie 2010.

* Tous les résultats sont exprimés en équivalents base.

23. Si l'on exclut les échantillons de teneur < 6 %, probablement des arnaques, la teneur monte à 57 % (médiane 59%).

Figure 8. Répartition des galettes de crack collectées (effectifs) selon leur taux de cocaïne (%)



Source : SINTES Observation crack Charonne/OFD

Tableau 5. Principales caractéristiques quantitatives des galettes collectées

	Prix des galettes (€)	Poids des galettes (mg)		Taux de Cocaïne (% du poids)		Quantité de cocaïne contenue dans une unité de vente* (mg)	Coût du gramme de crack (€) (produits de coupes inclus)	Coût du gramme de cocaïne pure* (€) (produits de coupes exclus)
		Galettes contenant de la cocaïne	Galettes avec teneur > 6 %	Galettes contenant de la cocaïne	Galettes avec teneur > 6 %			
N	143	99	92	114	105	90	94	80
Moyenne	17	162	151	53	57	84	135	248
Médiane	16	139	140	58	59	78	124	213
Minimum	10	28	28	0,3	14	11	26	81
Maximum	50	758	388	100	100	224	625	614

Notes : * Calculé sur les échantillons contenant plus de 6 % de cocaïne.

Les différents indicateurs sont calculés sur des effectifs différents tenant compte des questionnaires dont l'échantillon n'est pas parvenu au laboratoire, des galettes sans cocaïne et des données manquantes. Ces valeurs sont à considérer comme des ordres de grandeurs. La lecture se fait par colonne.

Source SINTES-Observation crack, 2018-2019, Charonne /OFD

LA QUANTITÉ DE COCAÏNE, UN INDICATEUR PLUS PERTINENT TRÈS LIÉ AU POIDS DE LA GALETTE

Comme toute substance vendue par unité de vente (comme les comprimés d'ecstasy ou les buvards de LSD), l'indicateur le plus pertinent pour juger de la « puissance » du produit est la quantité de cocaïne contenue dans une unité de vente. En effet, compte tenu du caractère particulièrement addictif du crack, la galette sera entièrement consommée lors d'une session de consommation²⁴.

Ces quantités de cocaïne contenues dans une unité de vente (Figure 9) apparaissent sensiblement plus hétérogènes que les teneurs (Figure 8). Elles sont liées par définition à la teneur du crack ($\rho = 0,56^*$)²⁵ mais bien plus encore à son poids ($\rho = 0,8^*$), si l'on exclut les échantillons probablement « frauduleux » (Figure 10).

24. Ce qui n'indique pas quelle dose l'utilisateur va consommer lors de la session, car comme le montrent les données de cette étude, les usagers peuvent consommer plusieurs galettes (cf. tableaux 4, p. 9).

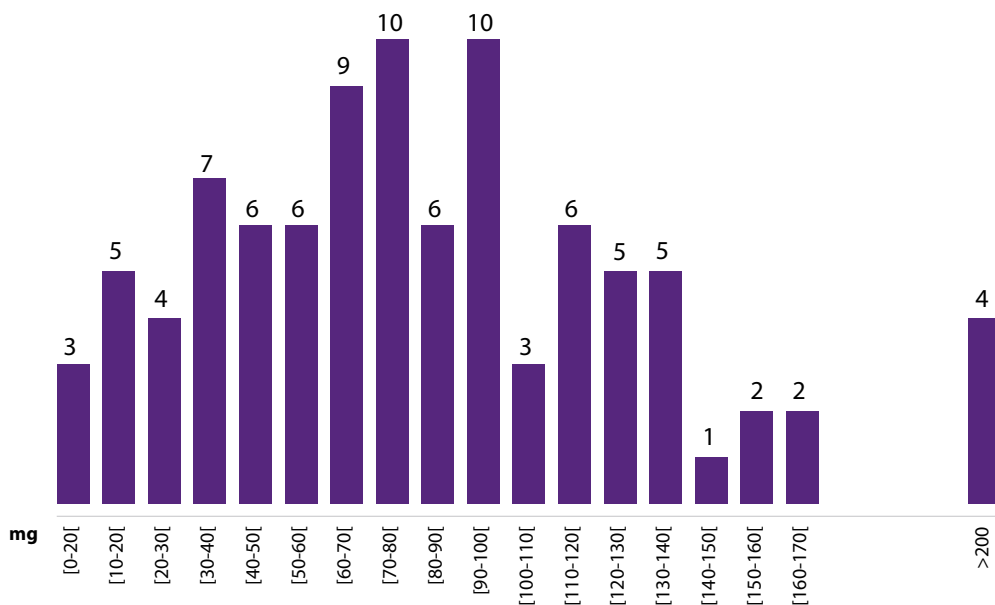
25. La corrélation entre la quantité de cocaïne et le taux contenu dans l'échantillon est limitée par le fait, qu'à de rares exceptions près, une fois atteint le taux de 80 %, la quantité de cocaïne n'augmente plus que par le poids de l'échantillon, ce qui limite les risques liés aux seuls taux. Les unités de vente contenant le plus de cocaïne dans cet échantillon, ne sont pas les plus pures, mais les plus lourdes.

Ainsi, le risque lié à l'hétérogénéité des quantités de cocaïne est à nuancer dans la mesure où les usagers tireront plus de « kifs » (« bouffées ») des galettes plus massives et par ce biais-là, disposent d'un indicateur partiel de la quantité de cocaïne consommée. Dans tous les cas, ils consommeront probablement la totalité du produit.

Les échantillons atypiques qui échappent à ce lien entre poids de la galette et quantité de cocaïne, le sont toujours par défaut de cocaïne par rapport à ce qui est attendu et jamais par excès, leur principal risque réside dans la déception de l'utilisateur.

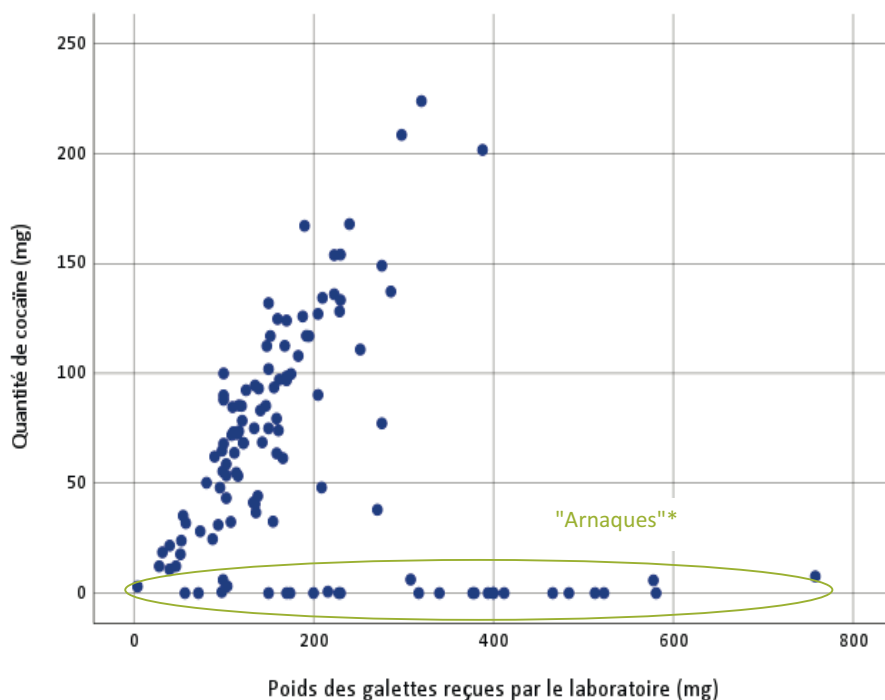
Comme les teneurs, les quantités de cocaïne contenues dans les galettes apparaissent indépendantes des éléments de contextes de la transaction.

Figure 9. Répartition des galettes de crack collectées (effectifs) selon la quantité de cocaïne contenue (mg)



Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDI

Figure 10. Distribution des galettes selon leur poids (mg) et la quantité de cocaïne contenue (mg)



Note : * Une part des échantillons sans cocaïne sont très probablement des « arnaques » de la part de certains usagers vis-à-vis des collecteurs.

Source : SINTES-Observation crack, 2018-2019, Charonne/OFDI

LES ADULTÉRANTS DE LA COCAÏNE PRÉSENTS DANS LE CRACK

En moyenne, chaque échantillon contient 1,3 adultérants, soit un niveau équivalent à celui des saisies de cocaïne inférieure à 10 g en 2019 (1,1). Comme attendu, si le basage du crack permet d'éliminer une part des produits diluants, c'est-à-dire inertes comme les sucres, les produits de coupe actifs contenus dans la cocaïne sont également présents dans le crack (Lahaie, 2012) (Tableau 6 ci-dessous).

Le lévamisole est retrouvé dans les deux tiers des échantillons à hauteur de 9 % en moyenne (médiane 16 %, maximum : 36 %). Médicament antiparasitaire retiré de la prescription en France (à l'exception de la prescription hospitalière après autorisation nominative) en raison du risque de survenue d'accidents rares et imprévisibles mais graves (Authier, 2014), pouvant conduire au décès : troubles hématologiques graves, troubles neurologiques centraux, lésions vasculaires et cutanées parfois extensives ou encore rénales, etc. (Hantson, 2015). Le choix de cette molécule comme produit de coupe de la cocaïne pourrait être en lien avec l'un de ses métabolites, l'aminorex, possédant un effet stimulant (Jones, 1990). L'association avec la cocaïne pourrait jouer un rôle dans le risque de survenue de certaines complications. Des intoxications ont surtout été rapportées à propos de la cocaïne-poudre, probablement du fait de prévalences d'usage plus importantes. En général déjà présent dans la cocaïne à l'arrivée du produit sur le territoire national, sa teneur moyenne dans les saisies entre 2010 et 2013 était d'environ 10 %.

La phénacétine, antalgique interdit à la prescription en France depuis 2011, est présente dans quatre échantillons sur dix, à hauteur de 18 % en moyenne (médiane 8 %, maximum : 46 %). Ajoutée théoriquement dans la cocaïne sur le territoire européen, sa présence pourrait être liée à son aspect et son léger goût amer proche de celui de la cocaïne (OFDT et CEIP de Caen, 2006) et à son effet de type caféine (Environnement et Changement climatique Canada, 2018 ; Kincaid-Smith, 1988). Ses teneurs moyennes dans les échantillons de cocaïne saisis entre 2005 et 2013 (données INPS) tournaient autour de 30 %. Il n'a pas été trouvé de données concernant sa toxicité lors de l'absorption par l'inhalation à chaud. En prise orale, le seuil de toxicité aiguë est estimé à 3 g (Winek *et al.*, 2001), équivalant à 9 g de crack (soit 30 galettes de 300 mg) contenant 30 % de phénacétine. Sur cette base, la survenue d'une intoxication aiguë²⁶ liée à la phénacétine chez un usager de crack est a priori peu probable (OFDT et CEIP de Caen, 2006). L'atteinte rénale, conséquence la plus fréquente de sa toxicité chronique, outre son potentiel carcinogène, se manifeste à partir du seuil estimé à une prise quotidienne orale de 1 g par jour pendant 3 ans, équivalant à 3,3 g quotidiens de crack (11 galettes de 300 mg contenant 30 % de phénacétine). Si l'on tient compte de sa présence inconstante, le risque de pathologie chronique uniquement en lien avec la phénacétine semble, sur la base de ces données, assez faible également.

Tableau 6. Fréquences de présence des produits de coupe dans les collectes SINTES Observation crack et dans les saisies de cocaïne de moins de 10 grammes sur le territoire national

	SINTES observation Crack Échantillons avec taux de cocaïne > 6 % N = 114		Saisies Cocaïne 2019 Échantillons de moins de 10 g N = 89	
	Nombre	Pourcentage d'échantillons concernés	Pourcentage de saisies concernées	
Levamisole	77	68 %	82 %	
Phénacétine	49	43 %	15 %	
Hydroxyzine	7	6 %	1 %	
Caféine	5	4 %	12 %	
Diméthyltétraphtalate	3	3 %		
Lidocaïne	2	2 %	4 %	
Benzocaïne	1	1 %		

Source : SINTES Observation crack (Charonne/OFDT), INPS.

26. La description des effets et intoxications liés à la phénacétine présente dans la cocaïne est synthétisée dans une note SINTES de 2006 (OFDT et CEIP de Caen, 2006).

Du paracétamol a été retrouvé dans 10 échantillons dépourvus ou contenant moins de 6 % de cocaïne. C'est dans tous les cas le seul produit de coupe actif et le seul produit présent pour 3 d'entre eux, confirmant l'escroquerie délibérée.

Le lévamisole est moins présent dans le crack collecté que dans la vente de détail de la cocaïne, alors que la phénacétine connaît la situation inverse (Tableau 6, p. 19). Toutefois, ces données ne permettent que de s'interroger. Hypothétiquement, l'écart concernant le lévamisole pourrait être la trace des circuits différents de la cocaïne destinée à la fabrication du crack vendu par les modous et de celle vendue sous forme de poudre par les réseaux de cités. Neuf échantillons sur dix vendus en cité (parmi ceux reçus par le laboratoire et qui n'ont pas été identifiés comme des arnaques, N = 22) contiennent effectivement du lévamisole. Concernant la présence de phénacétine, aucune différence n'apparaît entre les échantillons provenant du trafic de cité et les autres.

En outre, comme c'est le cas pour la cocaïne poudre analysée lors des saisies, les produits de coupe retrouvés dans le crack sont susceptibles de varier selon les tendances qui s'étirent sur plusieurs années, à la fois par la fréquence de leur présence que par les quantités présentes dans le crack (Lahaie, 2012).

LE POINT DE VUE DES USAGERS

LES CRITÈRES DE QUALITÉ D'UNE GALETTE : LE LIEU D'ACHAT, LE VENDEUR, L'ASPECT

Le relevé de l'appréciation de la qualité du crack par les usagers, avant consommation, visait à explorer les paramètres qu'ils mobilisent, en pratique, pour réaliser cette évaluation et à les confronter à des éléments mesurables, tels que la teneur réelle et la quantité de cocaïne contenue dans la galette.

Dans l'ensemble, les usagers divisent les produits entre galettes « de bonne qualité » (50 %) et galettes « de qualité moyenne » (40 % environ). L'appréciation portée avant consommation sur la galette n'est fondée ni sur le prix, ni sur le poids. En revanche, elle repose très fortement sur tous les éléments qui constituent le contexte de la transaction. La qualité supposée varie selon les lieux de revente et le profil des revendeurs. Ainsi, le crack acheté en cité est jugé moins fréquemment « de bonne qualité » (environ un tiers des usagers) que les galettes provenant d'autres types de lieux ou de revendeurs. Le crack acheté auprès des modous n'est pas pour autant unanimement apprécié : à peine plus de quatre galettes sur dix sont considérées comme de « bonne qualité ». Ce résultat découle de la disparité des appréciations selon les lieux de vente (un peu plus de la moitié de « bonne qualité » dans le métro, la rue ou le squat de la Colline, mais un tiers seulement pour la gare du Nord), et selon la proximité avec le revendeur (la moitié des bonnes appréciations portent sur un revendeur régulier ou occasionnel, un tiers pour un inconnu), corroborant ainsi les données ethnographiques.

Enquêteur : Et à Laumière, jamais de mauvaises surprises ?

Usager : Non, toujours de la frappe. Je crois même que c'est l'un des trucs les plus propres. En tout cas, en deal de rue, c'était un des trucs les plus propres, [...] c'était du lourd au niveau qualité. (Données ethnographie, étude Crack en IdF, 2019).

Ce sont les « autres » vendeurs (ni modou, ni vendeurs de cité) qui semblent rassembler le maximum de confiance avec huit « opinions favorables » sur dix (21 sur 27). Si ces profils sont caractérisés diversement, voire pas du tout (« normal », « blanc », « antillais »), on peut supposer que le point commun aux transactions considérées est un approvisionnement hors des circuits standards. Enfin, si le crack vendu sur rendez-vous est majoritairement jugé a priori comme de bonne qualité (6 usagers sur 10), celui livré à domicile fait pratiquement l'unanimité (6 usagers sur 7).

Pour autant, sur ces critères, cette évaluation a priori de la qualité de la galette n'est prédictive ni de la teneur, ni de la quantité de cocaïne présente dans la galette. L'analyse des collectes montre que l'appréciation positive n'est pas cohérente avec le contenu effectif de la galette.

Les usagers jugent aussi de la qualité du crack sur son aspect. Un crack un peu foncé, de couleur jaunâtre ou ocre est généralement considéré comme de meilleure qualité qu'un crack de couleur blanche. Le caractère compact du produit est également considéré comme un indice de qualité. Ces critères amènent les usagers à préférer une galette vendue non emballée ou recouverte d'un simple film plastique transparent, qui leur permet de juger, à l'aspect, de la qualité et de la quantité présumées afin d'éviter de potentielles arnaques (crack remplacé par de la bougie, du radis ou usage d'une quantité importante de plastique afin de donner l'illusion aux usagers que la galette est plus volumineuse). Certains usagers affirment régulièrement que la période du mois influencerait sur la qualité des galettes achetées.

Une semaine avant le RSA, t'as du pur matos de partout...pour bien faire prendre goût et confiance au client... genre le modou il va te sortir le bon matos, la bonne coke... [...] comme ça il va ramener un paquet de clients, toi tu vas y aller naïvement, t'as eu confiance pendant une semaine... et le jour du RSA il va te mettre une douille parce que déjà... ça aura chuté (Un usager, enquête crack en IdF, 2019).

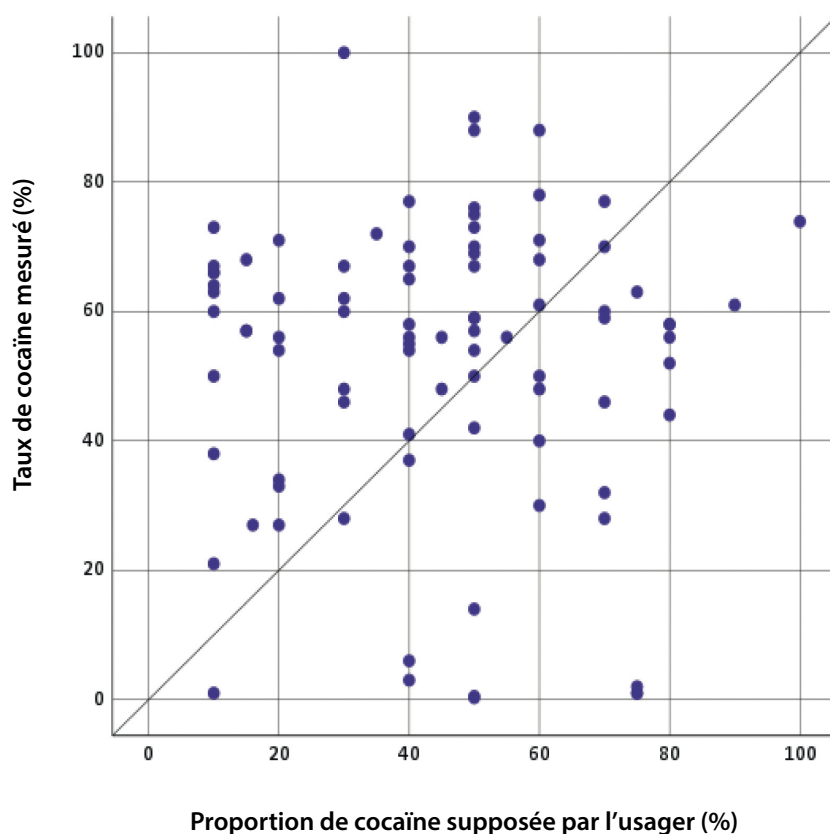
Enfin, l'idée selon laquelle, en marge de la qualité standard, des revendeurs modous ou des réseaux de cité disposeraient d'un crack de meilleure qualité réservée à certains privilégiés est une rumeur récurrente (données ethnographiques TREND IdF sur plusieurs années confortées par celles de l'étude Crack en IdF).

Je pense que ce qui part en bas – les galettes, le four – c'est la qualité de base minimum. Après, dans les étages, je pense qu'il y a d'autres qualités (Un usager, enquête crack en IdF, 2019)

LA CONNAISSANCE DES TENEURS

Les teneurs estimées par les usagers pour leur échantillon ont peu à voir avec les teneurs réelles (pas de corrélation) (Figure 11), résultat attendu à une question qui pouvait apparaître comme un exercice divinatoire et plutôt destiné à explorer leur connaissance sur le contenu du crack. Ces teneurs sont, en moyenne, sous-estimées par rapport aux teneurs réelles (45 % vs 57 %*) alors que les études menées antérieurement sur d'autres produits ont plutôt constaté l'inverse (Evrard *et al.*, 2010 ; Lahaie et Cadet-Taïrou, 2014).

Figure 11. Taux de cocaïne mesuré dans les galettes en fonction du taux supposé par l'utilisateur



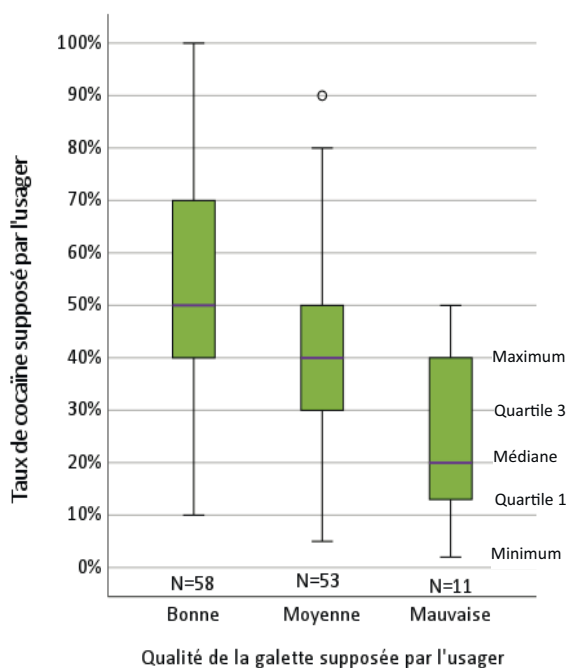
Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

Cependant, globalement le niveau des teneurs supposées par les usagers est cohérent par rapport à leur appréciation de la qualité de la galette achetée. Comme le niveau de qualité, la teneur moyenne est supposée plus faible à Paris qu'en banlieue (42 % vs 50 %*) et quand le vendeur est un modou plutôt qu'un vendeur de cité ou d'un autre profil (40 % vs 53 %*). Surtout, les teneurs moyennes annoncées augmentent significativement selon que les usagers l'estiment de « mauvaise », de « moyenne » ou « de bonne qualité » (soit 25 %, 40 %, 53 %*) (Figure 12).

En revanche, leur « définition » des catégories (bonne, moyenne ou mauvaise) en termes de teneur est hétérogène selon les usagers : les catégories, peu étanches, se chevauchent largement, si bien que, entre 10 % et plus de 40 % de cocaïne (soit 46 % des réponses), une galette peut être considérée comme de bonne, de moyenne ou de mauvaise qualité ; de même, entre 10 % et 80 %, elle peut être considérée comme de bonne ou de moyenne qualité (95 % des réponses).

Contrairement à l'appréciation qualitative portée par les usagers sur l'échantillon, les teneurs indiquées sont influencées par le prix ($\rho = 0,4^*$) et par le poids ($\rho = 0,3^*$) des galettes. Elles sont, de ce fait, faiblement liées à la quantité de cocaïne mesurée dans l'échantillon dès lors que l'utilisateur n'est pas face à une « arnaque »²⁷.

Figure 12. Taux de cocaïne estimé par l'utilisateur dans sa galette selon son évaluation de la qualité du crack



Note :* Les intitulés « maximum » et « minimum » sont des simplifications des valeurs calculées.

Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

LES PRODUITS DE COUPE

Peu d'usagers connaissent précisément les produits de coupe présents dans le crack qu'ils ont acheté. Plus du quart des usagers (34 sur 123 usagers différents) n'ont cité aucun produit de coupe, ce qui peut être le signe d'une méconnaissance. Seuls 13 % citent le lévamisole (dont 2, par approximation, parlent de vermifuge) (Tableau 7, p. 23). Deux autres usagers emploient le terme « turbos »²⁸ qui pourrait désigner la même molécule et un usager évoque la phénacétine.

Toutefois, si quelques-uns d'entre eux apportent des réponses fantaisistes (« mort aux rats », sucre glace, noix de coco, poudre de thé...), un certain nombre de réponses, à défaut d'être exactes, suggèrent une certaine sensibilisation des usagers à la composition des produits. En effet, 17 % notent la lidocaïne (éventuellement remplacée par une molécule apparentée ou le terme « anesthésique ») qui a effectivement été présente par le passé dans presque un quart des échantillons de cocaïne saisies (données INPS). Les résidus de la base utilisée, le plus souvent cités mais non confirmés par l'analyse en laboratoire, sont le bicarbonate (pour 26 % des usagers), l'ammoniaque (17 %) (Encadré p. 11). Certains citent des adultérants utilisés pour d'autres produits (paracétamol, 18 %). Enfin, 7 % évoquent, à juste titre, la présence de sucres de type lactose, mannitol (ou laxatif, interprété comme une approximation du mannitol), mais ces substances inertes n'ont pas été recherchées dans le cadre de cette étude.

27. C'est-à-dire si on exclut les échantillons frauduleux du calcul du taux de corrélation.

28. Le terme « Turbo » a déjà été mentionné dans le dispositif SINTES comme une poudre de coupe destinée à la fabrication de crack composée de lévamisole et d'amidon.

Tableau 7. Principaux produits de coupe contenus dans la cocaïne selon les usagers

Substances citées le plus fréquemment	N	Part des usagers ayant cité cette substance parmi les répondants
Amphétamine	37	42 %
Bicarbonate	23	26 %
Subutex	19	21 %
Paracétamol	16	18 %
Médicament divers	16	18 %
Lidocaïne	15	17 %
Ammoniaque	15	17 %
Lévamisole	12	13 %
Benzodiazépines	7	8 %
Nombre d'usagers ayant répondu	89	

Source : SINTES Observation crack Charonne/OFDT

Note : 28 % des usagers n'ont indiqué aucun produit.

En revanche, 42 % des usagers pensent, à tort, que le crack est coupé aux amphétamines (peut-être en lien avec l'angoisse ressentie après le « flash »), ou par des médicaments autres que ceux déjà évoqués : le Subutex® (ou parfois le sulfate de morphine), les benzodiazépines ou « des médicaments » ou autres « cachets » sans précision, résultat qui corrobore les informations qualitatives collectées par le dispositif TREND (Pfau et Cadet-Taïrou, 2018).

Parmi les « erreurs d'appréciation » importantes, la survenue d'effets courants liés à la prise de cocaïne est attribuée en totalité ou partiellement aux produits de coupe par 40 % à 70 % des usagers selon l'effet considéré, ce qui témoigne d'un défaut de connaissance des effets secondaires possibles de leur consommation.

Tableau 8 . Origine d'effets secondaires courants liés à l'usage de cocaïne selon les usagers

Effets indésirables courants de la cocaïne	Part des usagers ayant déjà ressenti ces effets en consommant du crack	Cocaïne	Produits de coupe	Les deux	Ne sait pas	Total
Accélération cardiaque	80 %	51 %	31 %	14 %	5 %	100 %
Douleurs cardiaques	21 %	58 %	25 %	8 %	8 %	100 %
Bourdonnements d'oreilles	64 %	29 %	62 %	4 %	5 %	100 %
Mâchoires qui se serrent (trismus)	62 %	17 %	63 %	5 %	15 %	100 %
Stress/anxiété	69 %	32 %	49 %	14 %	5 %	100 %

Source : SINTES Observation crack IDF, Charonne/ OFDT

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

L'analyse des galettes collectées pendant plus d'un an (en 2018 et 2019) auprès d'usagers de crack acheteurs, à Paris et dans plusieurs départements de la région Île-de-France, apporte des éléments de connaissance inédits sur la nature, la structure et la composition du marché francilien du crack. Même si ces analyses ne prétendent pas être représentatives de l'ensemble du marché du crack parisien et francilien, elles répondent à la diversité des contextes d'achat²⁹. Les éléments recueillis dans le cadre de l'enquête SINTES Observation crack (analyse du contenu des galettes et description des transactions) ont cependant permis d'apporter des connaissances directement utiles en matière de RdRD.

UN PRODUIT BEAUCOUP PLUS CHER QU'IL N'Y PARAÎT

Concernant les termes de la transaction, les données recueillies confortent les observations qualitatives, indiquant un approvisionnement préférentiel des usagers les plus pauvres et précaires (sans logement et souvent sans revenu) auprès des réseaux de modous, concentrés à Paris et en banlieue proche, particulièrement à Saint-Denis. À l'inverse, les consommateurs mieux insérés socialement (moins précaires sur le plan du logement) recourent plus souvent aux réseaux de cités. Il en va de même s'agissant de l'existence de relations plus individualisées avec les revendeurs modous qu'avec ceux des cités.

Le prix est l'indication la plus utilisée par les usagers comme par les revendeurs pour qualifier les unités de vente, même si des termes spécifiques caractérisent des unités correspondant à plusieurs galettes (rondelles, demi-lune etc.) ou au contraire à de simples prises (kiff, taffe). Les prix des galettes le plus souvent mentionnés oscillent majoritairement entre des valeurs arrondies de 15 € à 20 € et apparaissent relativement homogènes, puisque près de la moitié d'entre eux se situent dans cet intervalle, pour une moyenne à 17 €. Les disparités observées selon les lieux et les revendeurs confirment les discours des usagers et les observations qualitatives. Le poids des galettes, paramètre de la transaction totalement opaque pour les usagers, est beaucoup plus aléatoire et, en moyenne, significativement inférieur aux chiffres transmis par les modous ou les usagers (autour de 250 mg) ou à ceux reportés dans les dossiers d'enquête de la BSP consultés en 2019 (plutôt 400 mg à 500 mg). En effet, il dépasse à peine 150 mg (0,15 g) en moyenne et près de huit unités de vente sur dix pèsent moins de 200 mg. Le poids des galettes vendues par les modous, mais également leur prix, sont significativement plus faibles que ceux vendus en cité, conduisant à un coût moyen du gramme de crack (produits de coupe inclus) égal à 135 €. Ainsi, comparé à la cocaïne poudre (65 € le gramme à Paris en 2019), le crack, drogue des usagers les plus pauvres, car accessible en très petite quantité après quelques heures de « manche », coûte en réalité deux fois plus cher. Il en va de même de la quantité de cocaïne pure (hors produits de coupe) achetée, dont le gramme revient en moyenne à 250 € sous forme de crack, contre 115 € (ordre de grandeur) sous forme de poudre.

LES DONNÉES SUR LE CONTENU, AU SERVICE DE LA RdRD

S'agissant des risques attachés au contenu du produit, les données suggèrent que, dans la période actuelle, le simple fait d'inhaler les vapeurs constitue son aspect le plus dangereux. En premier lieu, on observe, dans les échantillons de crack recueillis, une hétérogénéité modérée des teneurs dont la majorité se situent à un niveau élevé, quel que soit le type de réseau ou de revendeur (modous, vendeur de cité ou indépendant) : la moitié des galettes comprennent entre 50 % et 70 % de cocaïne (moyenne et médiane proches de 60 %) et 20 % des échantillons contiennent au moins 70 % de cocaïne. Le risque pour les usagers de crack de consommer sans le savoir un produit beaucoup plus pur que celui du marché habituel est donc limité. En outre, s'agissant d'un produit dont beaucoup d'usagers n'arrêteront la consommation qu'une fois leur stock épuisé, la quantité de cocaïne contenue dans la galette détermine, plus que la teneur, la quantité consommée. Celle-ci plus hétérogène que les teneurs (moyenne 84 mg, médiane 79 mg), est indépendante des éléments contextuels de la transaction mais assez fortement liée au poids de la galette ($\rho = 0,8$), apprécié par l'utilisateur à partir de sa taille.

29. Toutefois, les transactions réalisées par des usagers socialement bien insérés (en particulier bénéficiant de revenus du travail), moins visibles, sont peu représentées.

Les produits de coupe identifiés sont principalement ceux retrouvés dans la cocaïne-poudre : le lévamisole d'une part, un antiparasitaire réservé à la prescription hospitalière, présent dans sept échantillons sur dix. Ses effets indésirables, en particulier hématologiques, sont, comme lorsqu'il est présent dans la cocaïne sous forme poudre, imprévisibles et rares mais graves. Des intoxications ont surtout été rapportées à propos de consommation de cocaïne, probablement du fait de prévalences d'usage plus importantes ; la phénacétine, d'autre part, un antalgique retiré de la prescription en 2011, est retrouvée dans quatre galettes sur dix. Si l'on tient compte de sa présence variable dans les échantillons analysés et des quantités de crack consommées par les usagers, le risque de toxicité aiguë ou chronique apparaît très faible. La toxicité de ces molécules lorsqu'elles sont absorbées par voie pulmonaire reste toutefois inconnue.

Ces informations constituent également un point d'accroche intéressant pour relancer un dialogue avec les usagers à propos du produit et des consommations. Par exemple, les produits de coupe supposés présents par les usagers sont souvent inexacts. Seuls 13 % d'entre eux citent le lévamisole et un seul cite la phénacétine, même si la présence de médicaments leur est connue. Les produits cités ne sont, cependant, pour la plupart, pas fantaisistes (amphétamine, bicarbonate, ammoniac, lidocaïne, certains produits de coupe d'autres substances), attestant d'un certain niveau de connaissance et d'intérêt de leur part. Surtout, ces informations permettront, à condition d'être diffusées, d'informer les usagers et de déconstruire certaines idées erronées qui peuvent circuler en précisant par exemple que :

- Le basage ne purifie pas la cocaïne, éventuellement, il la concentre : les produits de coupe présents dans la cocaïne poudre le sont aussi dans le crack.

- L'évaluation par les usagers de la qualité de la galette avant consommation (bonne, moyenne, mauvaise) est un élément non prédictif de ce qu'elle contient, de même que les éléments contextuels de la transaction (type de revendeurs, lieux de revente) ne sont prédictifs ni de la teneur, ni de la quantité de cocaïne contenue dans la galette. L'estimation, par les usagers, toujours a priori, de la teneur de la galette cédée, n'est que très partiellement liée à la quantité de cocaïne contenue dans l'unité de vente et en constitue un mauvais indicateur. En outre, ces teneurs estimées sont, en moyenne, significativement inférieures aux teneurs réelles (45 % vs 57 %*). L'information des usagers sur les teneurs peut faciliter la compréhension d'éventuels messages d'alerte, mais le message pertinent à transmettre tient finalement au fait que la simple taille de la galette est l'élément le plus informatif de la quantité de cocaïne qu'elle contient.

- Le crack ne contient ni amphétamine, ni Subutex® (buprénorphine haut dosage), malgré ce qu'allèguent respectivement 43 % et 23 % des usagers interrogés.

- Surtout, les effets secondaires indésirables courants de la prise de cocaïne (et a fortiori de crack) que ressentent les usagers (tachycardie, angoisses, contractions musculaires au niveau des mâchoires ou trismus, etc.) ne proviennent pas de la présence des produits de coupe, contrairement à ce que croient 40 % à 70 % d'entre eux, selon l'effet considéré.

Enfin, les bases utilisées dans la préparation du crack, bicarbonate de soude ou ammoniac, n'ont pas été identifiées dans les échantillons analysés. Cela peut signifier que les bases utilisées pour la préparation du crack ne se retrouvent pas dans le produit final, mais peut-être également que toutes les galettes collectées ont été basées avec du bicarbonate de soude, selon la procédure généralement utilisée par les modous. Compte tenu de la toxicité de l'inhalation de l'ammoniac, un travail complémentaire pourrait être mené pour trancher entre ces deux hypothèses, confirmer l'absence d'ammoniac dans le produit vendu sur le marché du crack francilien, mais également déterminer dans quelle mesure celui-ci est ou non présent dans les échantillons préparés à l'ammoniac par des usagers.

L'ensemble de ces résultats constitue une première base de connaissances qui permettra de mieux comprendre des évolutions ultérieures, en termes de préférences de consommation ou de survenue de problèmes sanitaires. L'utilisation de ces résultats, à des fins de RdRD ou dans le cadre des échanges avec les usagers, ne peut que se construire à partir de l'interprétation et l'appropriation de ces données par les intervenants du champ socio-sanitaire, si nécessaire dans le cadre d'un dialogue entre leurs auteurs et leurs utilisateurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Authier N. (2014) Cocaïne coupée au lévamisole : complications spécifiques. Réunion du 3 avril 2014 (ANSM, Paris).
<http://www.addictauvergne.fr/cocaine-coupe-levamisole/>
- Cadet-Taïrou A. (2012) Les usagers de cocaïne. In : Cocaïne, données essentielles, Pousset M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 78-80.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/codescomp.pdf>
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Milhet M., Néfau T. (2017) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017). *Tendances*, OFDT, n° 121, 8 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxacxc.pdf>
- Cadet-Taïrou A., Lermenier-Jeannet A., Gautier S. (2018) Profils et pratiques des usagers de drogues rencontrés dans les CAARUD en 2015. Résultats de l'enquête nationale 2015 réalisée auprès des usagers des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (ENa-CAARUD). Saint-Denis, OFDT, 56 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxacy9.pdf>
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Gérome C., Martinez M., Milhet M., Detrez V., Adès J.-E. (2020a) 1999-2019 : Les mutations des usages et de l'offre de drogues en France vues au travers du dispositif TREND de l'OFDT. Paris, OFDT, coll. Théma TREND, 72 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxac2a9.pdf>
- Cadet-Taïrou A., Janssen E., Guilbaud F. (2020b) Profils et pratiques des usagers reçus en CAARUD en 2019. *Tendances*, OFDT, n° 142, 4 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxac2ac.pdf>
- Cadet-Taïrou A., Jauffret-Roustide M., Gandilhon M., Dambélé S., Jangal C. (2021) Synthèse des principaux résultats de l'étude Crack en Île-de-France. Note de résultats d'enquête 2021-03. Paris, OFDT, 21 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eisxac2b1.pdf>
- Colussi-Mas J., Bellemin B., Bernard N., Descotes J. (2003) Le crack : une forme fumable de cocaïne. *La Lettre du Pharmacologue*, n° 5, p. 169-171.
<http://www.edimark.fr/Front/frontpost/getfiles/8216.pdf>
- Cone E.J. (1995) Pharmacokinetics and pharmacodynamics of cocaine. *Journal of Analytical Toxicology*, Vol. 19, n° 6, p. 459-478.
<https://doi.org/10.1093/jat/19.6.459>
- Environnement et Changement climatique Canada (2018) Évaluation préalable finale : N-(4 Éthoxyphényl) acétamide (Phénacétine). Numéro de registre du Chemical Abstracts Service 62-44-2, Gouvernement du Canada, 32 p.
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/evaluation-substances-existantes/evaluation-prealable-phenacetine.html>
- Evrard I., Legleye S., Cadet-Taïrou A. (2010) Composition, purity and perceived quality of street cocaine in France. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 21, n° 5, p. 399-406.
<https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2010.03.004>
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Lahaie E., Chalumeau M. (2010) Drogues illicites : les observations du dispositif TREND en 2009. *Tendances*, OFDT, n° 73, 6 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgqc.pdf>
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Lahaie E. (2013) La cocaïne basée en France métropolitaine : évolutions récentes. *Tendances*, OFDT, n° 90, 4 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgtc.pdf>
- Gérome C., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Milhet M., Detrez V., Martinez M. (2019) Usagers, marchés et substances : évolution récentes (2018-2019). *Tendances*, OFDT, n° 136, 8 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcgzc.pdf>

- Gérome C., Gandilhon M. (2020) Substances psychoactives, usagers et marchés : tendances récentes (2019-2020). *Tendances*, OFDT, n° 141, 8 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcg2ac.pdf>
- Hantson P. (2015) Adultération de la cocaïne par le lévamisole : quels risques ? *Toxicologie Analytique et Clinique*, Vol. 27, n° 4, p. 216-225.
<https://doi.org/10.1016/j.toxac.2015.08.002>
- INSERM (2010) Réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues. Paris, INSERM, coll. Expertise collective, 573 p.
<http://hdl.handle.net/10608/87>
- Jones R.T. (1990) The pharmacology of cocaine smoking in humans. In : NIDA Research Monograph 99. Rockville, MD, NIDA, p. 30-41.
<https://archives.drugabuse.gov/sites/default/files/monograph99.pdf>
- Kempfer J. (2005) Petite histoire du crack. *Swaps*, n° 39, p. 5-8.
https://www.pistes.fr/swaps/39_3.htm
- Kincaid-Smith P. (1988) Analgesic nephropathy. *Australian and New Zealand Journal of Medicine*, Vol. 18, n° 3, p. 251-254.
<https://doi.org/10.1111/j.1445-5994.1988.tb02035.x>
- Lahaie E. (2012) Quel est le produit qui circule ? In : *Cocaïne, données essentielles*, Pousset M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 35-41.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/codescomp.pdf>
- Lahaie E., Cadet-Taïrou A. (2014) Héroïne : composition, prix, connaissances des usagers. Saint-Denis, OFDT, 55 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxelu5.pdf>
- OFDT, CEIP de Caen (2006) Phénacétine : Produit de coupe de la cocaïne en augmentation. Note d'information SINTES du 29 novembre 2007. Saint-Denis, OFDT, Afssaps, 6 p.
https://www.ofdt.fr/BDD/sintes/ir_071129_phen.pdf
- ONUUDC (2012) Méthodes recommandées pour l'identification et l'analyse de la cocaïne contenue dans des substances saisies. À l'usage des laboratoires nationaux d'analyse des drogues. New York, Nations Unies, 48 p.
https://www.unodc.org/documents/scientific/Cocaine_Manual-French.pdf
- Pfau G., Péquart C. (2015) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Paris : état des lieux en 2013. Saint-Denis, OFDT ; Association Charonne, 122 p.
https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/idf_13.pdf
- Pfau G., Péquart C. (2016) Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur les usages de drogues à Paris en 2015. Saint-Denis, OFDT ; Association Charonne, 80 p.
https://www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/idf_15.pdf
- Pfau G., Péquart C. (2017) Rapport synthétique : phénomènes émergents et principales évolutions en 2016. Site TREND Paris.
- Pfau G., Cadet-Taïrou A. (2018) Usages et vente de crack à Paris. Un état des lieux 2012-2017. Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 43 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxacy3.pdf>
- Spilka S., Richard J.-B., Le Nézet O., Janssen E., Brissot A., Philippon A., Shah J., Chyderiotis S., Andler R., Cogordan C. (2018) Les niveaux d'usage des drogues illicites en France en 2017. *Tendances*, OFDT, n° 128, 6 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxssyb.pdf>
- Winek C.L., Wahba W.W., Winek C.L., Balzer T.W. (2001) Drug and chemical blood-level data 2001. *Forensic Science International*, Vol. 122, n° 2, p. 107-123.
[https://doi.org/10.1016/S0379-0738\(01\)00483-2](https://doi.org/10.1016/S0379-0738(01)00483-2)

ANNEXE I. LE DISPOSITIF SINTES

Le dispositif SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances) a été mis en place par l'OFDT en 1999. Il vise essentiellement à documenter la composition des produits circulants, illicites ou non réglementés (dosage, identification de nouvelles molécules et logos), à partir des résultats de l'analyse des saisies effectuées par les services d'application de la loi et des collectes de produits, à un stade de leurs parcours où ils ne seront plus coupés, réalisées par des acteurs socio-sanitaires directement auprès des usagers. Le dispositif permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (prix, forme, voie d'administration), sur l'utilisateur (âge, sexe) et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence). Il comporte deux volets : le volet Veille et le volet Observation et s'appuie de manière privilégiée sur le réseau SINTES.

1. Le dispositif SINTES - Veille

Le volet veille est un système d'information rapide par lequel transitent des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels concernant les substances psychotropes et les signalements de substances présentant un caractère nouveau (forme, composition, nom...) ou particulièrement dangereuses. SINTES participe également à la veille sanitaire à travers la Cellule nationale d'alerte (CNA) en lien avec des institutions sanitaires françaises (DGS, Santé publique France, ANESM, ANSM et MILDECA). Enfin, la coordination nationale du dispositif SINTES est le relais français du Système d'alerte précoce européen ou Early warning system (EWS). Elle a pour mission de communiquer à l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) tout nouveau produit de synthèse (NPS) identifié sur le territoire français ainsi que tous les cas sanitaires graves en lien avec un usage de drogues. En retour, elle doit également relayer les alertes envoyées par l'EWS européen aux partenaires sanitaires nationaux pour une éventuelle diffusion.

2. Le dispositif SINTES - Observation

Le volet « Observation » propose un éclairage sur la composition d'un produit illicite particulier grâce à des études spécifiques. Il s'appuie toujours en grande partie sur le réseau TREND qui assure les collectes de substances auprès des usagers et le renseignement du questionnaire. D'autre part, les données d'analyse des saisies fournies par les laboratoires de la police, des douanes et de la gendarmerie permettent de suivre d'année en année la composition moyenne des produits.

3. Le réseau SINTES

Il est formé de trois partenaires essentiels :

- Les coordinateurs régionaux et les collecteurs qui effectuent les collectes des produits accompagnées du remplissage des questionnaires. Ils sont composés d'une part de travailleurs du champ sanitaire et social intervenant auprès des usagers de drogues (infirmiers, éducateurs, médecins...) et d'autre part d'acteurs du milieu associatif intervenant dans le champ de la réduction des risques.
- Les laboratoires d'analyse à qui sont adressés les échantillons collectés par les acteurs socio-sanitaires : des laboratoires hospitaliers et universitaires, des laboratoires de la Police scientifique, le laboratoire du Service commun des douanes de Paris (SCL Paris) et le laboratoire de l'Institut de recherche criminologique de la Gendarmerie nationale (IRCGN).
- Les services d'application de la loi pour la transmission des résultats d'analyse des produits saisis par leurs services : police (INPS), douanes (SCL de Paris) et la gendarmerie (IRCGN). Ces résultats permettent à l'OFDT de comparer les produits saisis avec ceux réellement consommés par les usagers et sont aussi communiqués à l'EMCDDA deux fois par an.

ANNEXE 2. LE QUESTIONNAIRE SOUMIS AUX USAGERS DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE SINTES-OBSERVATION CRACK IDF

ENQUÊTE COCAÏNE BASE EN ÎLE-DE-FRANCE

COLLECTE N° |_|_|_|

DATE __/__/__



À PROPOS DE VOUS

- Quel est votre âge ? _____ ans
- Quel est votre genre ? Homme Femme Trans
- Quel est votre niveau d'étude ?
 Sans diplôme BEPC/CAP BAC Licence/Master/++
- Quelle a été votre source principale de revenu au cours des 6 derniers mois ?
 Revenus d'emploi
 Allocation chômage
 Revenus sociaux (RSA, allocations, invalidité...)
 Autres ressources (y compris illégales ou non officielles : prostitution, deal...)
 Ressources venant d'un tiers
 Sans ressource (mendicité)
- Où vivez-vous actuellement ?
 Logement indépendant (non payé par une institution)
 Hébergé (proches, institution)
 Squat (occupation illégale/sans bail)
 SDF (y compris logement de fortune, squat type bidonville)

À PROPOS DE VOTRE CONSOMMATION

- Avez-vous déjà consommé de la cocaïne poudre (chlorhydrate)
 Oui Non
- Si oui, âge de la première consommation _____ ans

La première consommation de crack

- Âge de la première consommation de crack (cocaïne base) _____ ans
- Quel a été votre premier mode de consommation de crack ?
 Fumé Injecté Autre : _____

À PROPOS DU PRODUIT

- Dans quel ville/arrondissement (si Paris) vous êtes-vous procuré cette galette ?

- Où ?
 Dans la rue En cité Dans le métro
 Dans une gare Chez vous (s'il a un domicile)
 Dans un squat Autre, précisez : _____
- Avez-vous du prendre un rendez-vous avec le revendeur ?
 Oui Non
- S'agissait-il d'une livraison ?
 Oui Non
- Ce crack, vous l'avez :
 acheté ? reçu en cadeau
 échangé/troqué (contre : _____)
- Si acheté :
 21.1. Quel était le profil du vendeur ?
 Modou/Moudou Autre, précisez : _____
 21.2. Était-ce un vendeur ?
 Régulier (toujours le même ou presque)
 Occasionnel (vous lui achetez de temps en temps)
 Inconnu
- Combien a coûté cet échantillon ? _____ €
- Le vendeur vous a-t-il donné un poids pour cette galette ?
 Oui Non si oui _____ g
- Quelle est selon vous la qualité du crack cédé ?
 Bonne Moyenne Mauvaise
- Quelle est selon vous la proportion de cocaïne et de produits de coupe ?
 Cocaïne 0% 100%
 100% 0% Produits de coupe
- Pouvez-vous citer des produits de coupe du crack ?

Votre consommation en ce moment, ces derniers temps

- Aujourd'hui, vous êtes :
 Fumeur exclusif Injecteur exclusif Les deux
- À quelle fréquence consommez-vous ?
 Plusieurs fois par jour
 Plusieurs fois par semaine (< 1 fois par jour)
 Plusieurs fois par mois (< 1 fois par semaine)
 Plusieurs fois par an (< 1 fois par mois)
 1 fois par an ou moins
 NSP
- Quels sont les effets que vous recherchez lorsque vous consommez aujourd'hui ?
 Pour des effets positifs de stimulation et de plaisir
 Pour lutter contre des conditions difficiles, supprimer le manque... (Aller moins mal)
- Avez-vous déjà ressenti les effets indésirables suivant et, selon vous, qu'est-ce qui les a causé : la cocaïne ou les produits de coupe ?
 - accélération cardiaque Oui Non | Cocaïne Produits de coupe
 - douleurs cardiaques Oui Non | Cocaïne Produits de coupe
 - oreilles qui bourdonnent Oui Non | Cocaïne Produits de coupe
 - mâchoires qui se serrent Oui Non | Cocaïne Produits de coupe
 - stress/anxiété Oui Non | Cocaïne Produits de coupe

La dernière fois que vous avez consommé

- Pendant combien de temps environ avez-vous consommé sans vous arrêter ?
 Plusieurs heures
 Environ une journée
 Plusieurs jours
- Quelle a été la quantité consommée la dernière fois que vous avez consommé ?
 Un morceau d'une galette (« kiff », « angoisse »)
 1 galette
 Plus d'une galette, précisez : _____
- Quel a été le mode de consommation lors de la dernière prise ?
 Fumé Injecté
- Indiquez le nombre de « kiff » avec la dernière galette consommée (environ) ?
 _____ « kiff(s) »

À PROPOS DU DERNIER MATÉRIEL UTILISÉ POUR CONSOMMER LE CRACK

- D'où vient-il ?
 Structures d'accueil (CSAPA, CAARUD...)
 Automates
 Acheté (auprès d'un épicier, revendeur)
 Donné (matériel non usagé)
 Partagé (matériel usagé)

Vérifier que le matériel dont on parle est bien cohérent avec le mode de consommation de la dernière prise (Q15)

COMMENTAIRES DIVERS

MERCI DE VOTRE COLLABORATION



OFDT
 Coordination nationale SINTES
 3, avenue du Stade de France
 93218 Saint-Denis La Plaine Cedex
 sintes@ofdt.fr
 01 41 62 77 37

Contributions

Conception : Grégory Pfau, Thomas Néfau, Agnès Cadet-Taïrou

Coordination opérationnelle : Grégory Pfau, Thomas Néfau (jusque mars 2019), Agnès Cadet-Taïrou, Victor Detrez (à partir d'avril 2019)

Analyses toxicologiques : Luc Humbert et Camille Richeval (Laboratoire toxicologique du Centre hospitalier régional Universitaire de Lille)

Gestion des données, analyse statistique : Agnès Cadet-Taïrou

Rédaction : Agnès Cadet-Taïrou, avec les contributions de Victor Detrez

Relecture : Grégory Pfau, Fabrice Guilbaud, Ivana Obradovic
